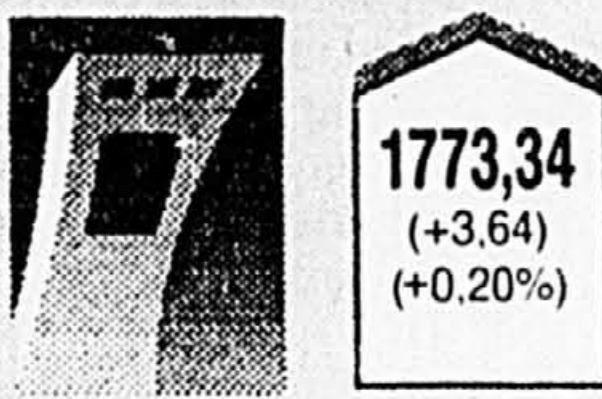
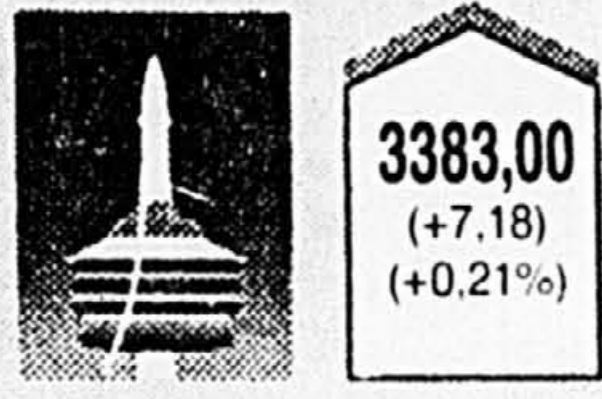


INDICES

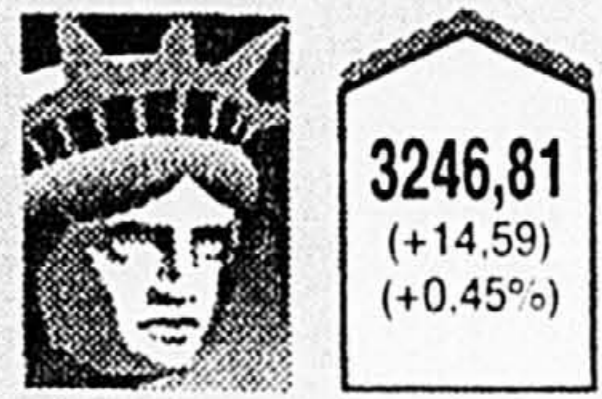
MONTRÉAL



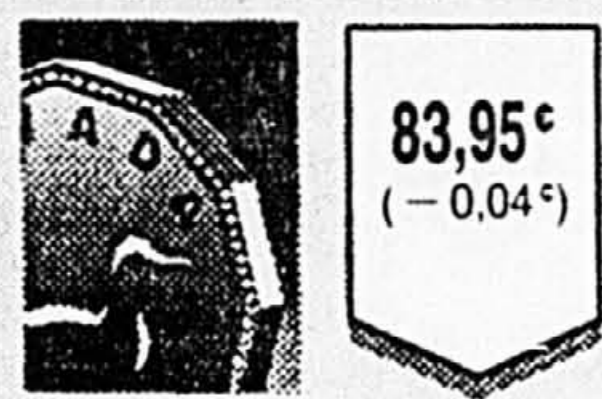
TORONTO



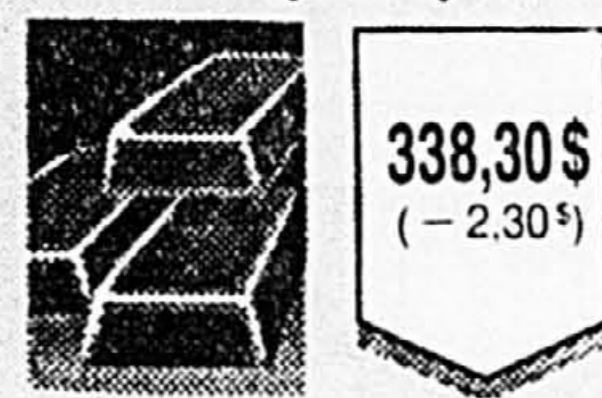
NEW YORK



DOLLAR CANADIEN



OR (N.-Y.)



À LIRE

Le lait Grand Pré reste banni de Porto Rico

— page B-4

Donohue rejette une offre de Tembec

— page B-4

Canadien a eu ce qu'on avait refusé à Lavalin

— page B-5

L'Accord de libre-échange nord-américain pourrait s'étendre au Chili d'ici un an

PHILIPPE DUBUISSON
du bureau de La Presse
OTTAWA

L'Accord de libre-échange nord-américain pourrait s'étendre rapidement aux pays d'Amérique latine. Le Chili, premier candidat en lice, pourrait même être signataire de l'entente au moment où celle-ci entrera en vigueur le 1er janvier 1994.

C'est ce qu'a clairement exprimé le secrétaire au Commerce des États-Unis, Mme Carla Hills, dans une conférence de presse transmise via satellite depuis Washington. «L'admission du Chili pourrait être une question résolue d'ici un an environ», a-t-elle dit.

Le Canada, les États-Unis et le Mexique sont convenus d'un accord de libre-échange qui prévoit une clause d'adhésion pour d'autres pays ou groupes de pays, sous réserve de conditions prescrites et de l'aval des pays signataires de l'accord.

Le Chili, ayant procédé à des réformes économiques substantielles au cours des dernières années, a un grand pas d'avance sur les autres pays d'Amérique latine pour accéder à l'Accord de libre-échange nord-américain.

Le président chilien Patricio Aylwin a

rencontré le président américain George Bush, il y a quelques semaines à Washington, pour discuter des modalités d'admission à l'entente trilatérale. «Le cabinet examinera la demande du Chili au cours des semaines ou des mois à venir», a ajouté Mme Hills.

Les liens commerciaux entre le Canada et le Chili sont relativement faibles. Le Canada y a exporté des biens pour une valeur de 149 millions en 1991 et importé des produits d'une valeur de 189 millions. Le commerce entre les deux pays est surtout concentré dans le secteur agricole.

D'autres pays pourraient également se joindre à l'Accord de libre-échange d'ici quelques années, prévoit Mme Hills.

L'accord conclu plus tôt ce mois-ci devra être traduit en textes législatifs et ratifié par les trois pays, ce qui pourrait se faire au cours des premiers mois de l'an prochain.

À compter du 1er janvier 1994, l'entente prévoit l'élimination graduelle des barrières tarifaires et non tarifaires dans pratiquement tous les secteurs économiques. Il prévoit également des mécanismes de règlement des différends commerciaux.

Mme Hills, qui était responsable des négociations pour l'administration américaine, a rejeté hier les critiques selon les-

quelles l'accord se traduira par la création d'une forteresse nord-américaine.

Le Japon et certains pays des Caraïbes ont critiqué l'accord, affirmant que les règles d'origine restrictives retenues pour déterminer les produits qui pourront être échangés à l'intérieur de la zone en franchise de douane réduiront leur accès au marché nord-américain. «Nous n'avons relevé aucune barrière tarifaire ou non tarifaire pour les pays non signataires», a simplement indiqué Mme Hills.

L'expert Jeffrey Schott, ex-haut fonctionnaire au Département du Trésor américain qui a fait partie de l'équipe de négociation des États-Unis au GATT, approuve l'accord trilatéral, soutenant qu'il permet une libéralisation du commerce dans certains secteurs hautement protégés comme l'agriculture.

Toutefois, dans une entrevue téléphonique accordée à La Presse hier, M. Schott affirme que le chapitre sur les règles d'origine représente l'aspect le plus décevant de l'accord nord-américain. «Il y aura certainement détournement du commerce en faveur des entreprises des pays membres et au détriment de celles des pays non-membres», affirme-t-il.

Dans les secteurs des vêtements et des textiles, les produits devront être confec-

tionnés à partir de fils et de tissus nord-américains pour être exportés à l'intérieur de la zone de libre-échange en franchise de douanes. Les firmes canadiennes pourront toutefois continuer à s'approvisionner à l'extérieur de l'Amérique du Nord pour certains fils et tissus jusqu'à concurrence de quotas préétablis.

Les règles d'origine ont aussi été resserrées dans le cas des automobiles, des ordinateurs, de l'équipement électronique et de nombreux autres produits manufacturés. Cela devrait avantager les industries nord-américaines de manière générale, notamment les fournisseurs de pièces, au détriment des consommateurs.

Dans une récente étude publiée par l'Institute for international economics, de Washington, M. Schott et son collègue Gary Hufbauer ont estimé que l'accord aurait pour effet net de créer 130 000 emplois supplémentaires aux États-Unis. Ce chiffre a depuis été révisé à 175 000.

Pour le Canada, les économistes avaient prévu une perte marginale de 4000 emplois au total. «Nous prévoyons maintenant un léger gain en termes d'emplois au Canada en raison de la croissance importante des exportations vers le Mexique depuis le début de l'année, un mouvement qui devrait s'accélérer», croit M. Schott.

Les Québécois de Floride sont assurés contre les ouragans



LISA BINSSE

Comme n'importe quel assuré américain, les Québécois dont la propriété en Floride a été endommagée lors du passage de l'ouragan Andrew pourront

présenter leur réclamation auprès des compagnies d'assurances, en autant bien sûr qu'ils soient assurés.

Pour pouvoir présenter une réclamation, la propriété des Québécois doit être assurée avec une compagnie américaine ou une société financière canadienne licenciée pour faire affaires aux États-Unis. Contrairement aux inondations, les tempêtes de vent (comme les ouragans) ou de grêle sont comprises dans les cas fortuits couverts dans la majorité des contrats d'assurance.

Jeanne Salvatore, porte-parole de Insurance Information Institute (l'Institut d'information des assurances), a expliqué hier que les assurés doivent rapidement contacter leur courtier. Elle affirme que c'est la première chose à faire et de loin la plus importante. «Et le plus vite, le mieux c'est.»

Par la suite, les Québécois qui ne sont pas sur place doivent appeler un voisin pour avoir une évaluation sommaire des dommages encourus. S'ils jugent que des réparations doivent être effectuées immédiatement pour éviter

notamment le pillage, ils peuvent le faire.

Evaluation des coûts

Toutefois, ajoute-t-elle, il est important d'évaluer les coûts de ces réparations préliminaires et de conserver tous les reçus. Mme Salvatore note qu'il peut être utile d'obtenir de l'entrepreneur qui fait les travaux une première évaluation du coût total des dommages. Les assurés pourront alors en informer l'évaluateur de la compagnie d'assurances.

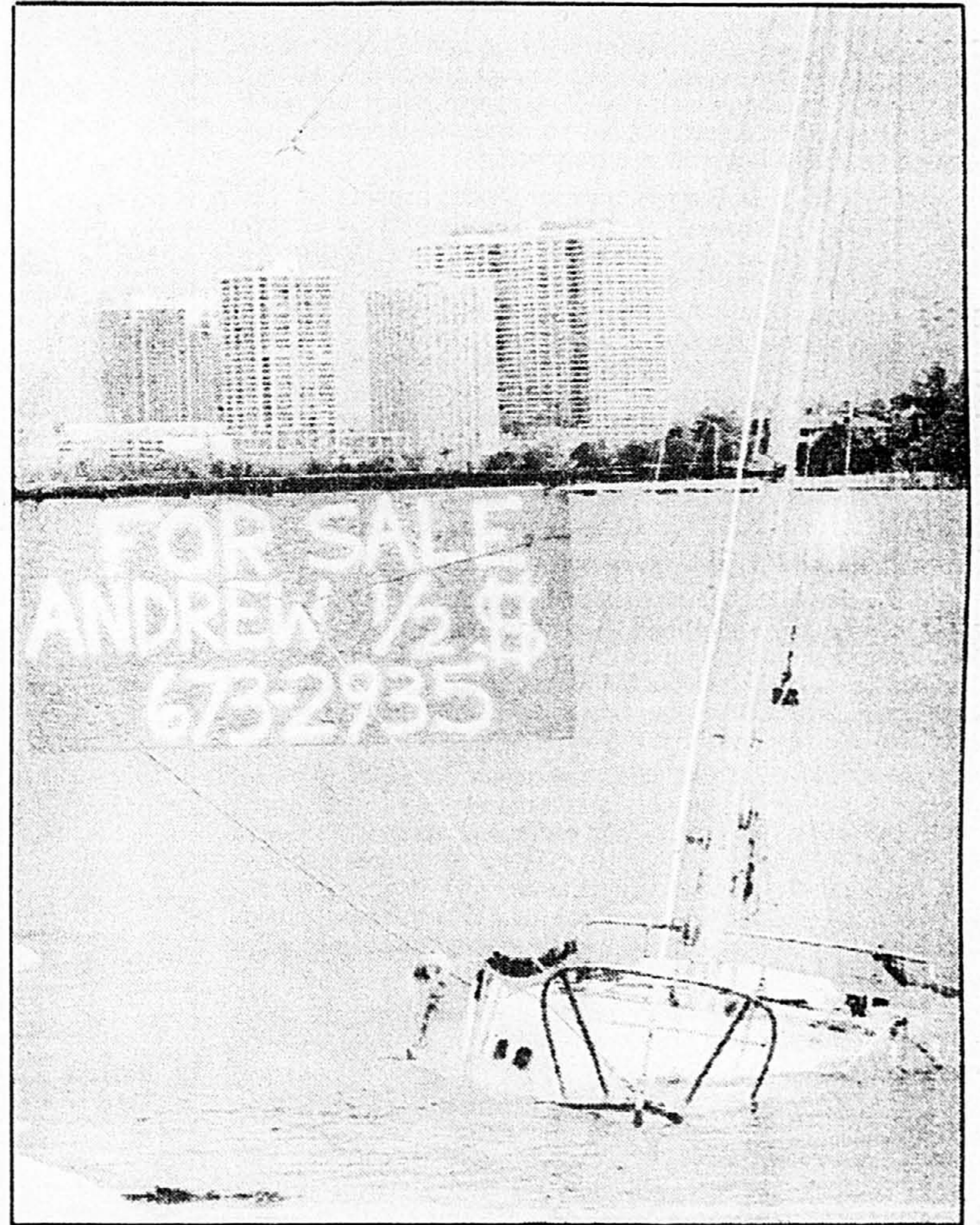
Selon Mme Salvatore, quelque 1500 évaluateurs ont été envoyés dans le sud de la Floride ou l'ouragan Andrew a fait au moins 14 victimes. D'autres sont en réserve pour la Louisiane. Certaines compagnies, dont Allstate, ont des accès téléphoniques sans frais à un bureau central d'information.

Il est encore trop tôt pour chiffrer avec exactitude l'étendue des dommages, mais on parle déjà de quelque 20 milliards dans le sud de la Floride. Si cette somme s'avère juste, il s'agira du sinistre le plus dévastateur au chapitre des dommages matériels dans l'histoire des États-Unis.

Mais Mme Salvatore remet en question ces premières évaluations des dégâts causés par Andrew. Elle précise que l'expérience démontre que les premières évaluations sont souvent bien supérieures à la réalité.

Dans le cas du cyclone Hugo qui a frappé la Caroline du Sud en 1989, les dommages matériels (pour biens assurés) ont atteint 4,2 milliards de dollars US. Ce sinistre a le douteux

SUITE A LA PAGE B6



Ce voilier est à vendre pour la moitié de son prix par suite du passage de l'ouragan Andrew à Miami.

PHOTO Reuters



Claude Picher

Le billet vert dans la tourmente

Une petite tornade dévaste depuis quelques jours les marchés des changes.

À la fermeture des marchés, vendredi, le dollar américain s'échangeait à son plus bas niveau historique contre le mark allemand. Oh, certes, le recul de vendredi, en soi, n'avait rien de catastrophique: à peine 1 p. cent. Le dollar billet vert a connu de bien pires journées dans son histoire.

Pourtant, cette nouvelle a secoué tous les marchés, qui continuent de vivre dans la frénésie. Les capitaux européens tremblent, le Financial Times de Londres consacre des pages entières à ces événements, comme si l'avenir du monde en dépendait, et le dossier sera abordé en priorité par les représentants de haut niveau des G-7, les sept grands pays industrialisés, qui se réunissent actuellement à Paris.

Mais que se passe-t-il donc? Pourquoi ce vent de panique? Quelle est l'importance réelle de cette crise? Comment touchera-t-elle le Canada?

Certains analystes croient que c'est la Federal Reserve, la banque centrale américaine, qui a involontairement mis le feu aux poudres. Ceux qui s'intéressent à la politique américaine ont sûrement remarqué les discours enflammés de George Bush au congrès républicain, jeudi, véritable pep talk à l'américaine où le président proclame sa foi dans la force

de l'économie des États-Unis. Or, cette vigueur n'est pas très évidente sur les marchés des changes, où le dollar livre depuis plusieurs mois une bataille épuisante contre les monnaies européennes.

Après un tel discours, les États-Unis auraient eu l'air un peu fous si le dollar avait continué à piquer du nez. La Fed, toujours selon la même analyse, serait donc intervenue, c'est-à-dire qu'elle a puisé dans ses réserves étrangères pour acheter des dollars américains, créant ainsi une «demande» qui, en principe, aurait dû faire grimper le billet vert. Sauf que cette intervention est apparue suspecte aux yeux des agents de change expérimentés. Elle n'aura servi, en bout de ligne, qu'à attirer l'attention sur les faiblesses du dollar et de l'économie américaine. D'où inquiétude des cambistes qui, s'attendant à de nouvelles baisses des taux aux États-Unis, ont vendu des dollars pour acheter des marks.

Cette explication, reprise par plusieurs publications financières, en vaut d'autres.

Ce qui est bien réel, par contre, c'est le phénoménal écart entre les taux d'intérêts américains et allemands. Sur certains produits financiers, l'investisseur peut obtenir un rendement qui dépasse les six points de pourcentage en achetant des obligations allemandes plutôt qu'américaines. Le gestionnaire japonais d'un portefeuille multi-milliardaire n'hésite pas longtemps lorsque qu'un

Allemand lui offre du 10 p. cent alors que l'Américain ne lui propose que du 4 p. cent!

Et cet écart n'est pas près de diminuer.

Les Américains, aux prises avec une morosité économique généralisée, ne sont pas intéressés à faire grimper leurs taux d'intérêt. Leur priorité consiste à stimuler une reprise anémique en encourageant les consommateurs à dépenser et les entreprises à investir. Pour cela, il faut maintenir les taux à leurs plus bas niveaux.

Les Allemands, eux, ont peur de l'inflation. Le mois dernier, l'inflation sur une base annuelle atteignait 3,3 p. cent en Allemagne et 3,2 p. cent aux États-Unis. C'est à peu près la même chose, et cela permet de mieux comprendre pourquoi l'investisseur japonais préfère les titres allemands. Mais si on isole le dernier trimestre (mai, juin, juillet), on voit que la hausse des prix atteint 3,5 p. cent en Allemagne contre 2,9 p. cent aux États-Unis.

La banque centrale allemande tient donc à maintenir ses taux élevés pour étouffer l'inflation dans l'oeuf (au Canada, nous connaissons bien cette thérapie de cheval, qui a effectivement marché, même si le cancer est disparu au prix d'une longue et pénible récession).

Donc, les Allemands continueront de pratiquer une politique de taux élevés, et

continueront ainsi d'attirer les capitaux, ce qui maintiendra la force du mark.

C'est le Royaume-Uni qui risque de souffrir le plus de ces tumultueux événements.

Comme les autres pays du Marché commun, le Royaume-Uni adhère à un mécanisme de stabilisation des taux de change, héritier du fameux «serpent» européen. En vertu du système, aucune monnaie membre du groupe ne doit s'écarter de plus de 2,25 p. cent de la monnaie la plus faible du panier. Lorsqu'une monnaie crève cette mince marge de manoeuvre, le pays responsable doit ou bien intervenir sur le marché des changes, ou bien augmenter ses taux d'intérêt. Des dix monnaies incluses dans le panier, c'est la livre britannique qui s'écartere le plus des autres; en fait, elle a atteint le seuil qui nécessiterait une intervention de la Banque d'Angleterre maintenant. Les Britanniques, dont l'économie est bien mal en point, font l'objet de pressions énormes de leurs partenaires pour qu'ils haussent leurs taux d'intérêt.

De quelle façon ces événements nous touchent-ils, au Canada?

Même si nous serons beaucoup moins touchés que les Britanniques, les Allemands ou les Américains, nous devons quand même nous y intéresser.

Le dollar canadien fluctue vis-à-vis le dollar américain. Comme les États-Unis

sont, de loin, le principal partenaire du Canada, nous sommes en quelque sorte largement protégés contre les fluctuations du dollar américain par rapport aux monnaies européennes.

Cependant, le huard épouse le comportement du dollar américain vis-à-vis les autres monnaies. Ainsi, lorsque le dollar américain baisse par rapport au mark et au franc, le dollar canadien baisse aussi par rapport à ces monnaies. Ce qui ne l'empêche pas, dans la même journée, de gagner du terrain par rapport au dollar américain. Ainsi, depuis quatre mois, le dollar canadien a dégringolé de 14 p. cent par rapport au mark allemand et de 13 p. cent par rapport au franc français, mais il a gagné près de 1 p. cent sur le dollar américain.

Les touristes canadiens qui planifient un voyage en Europe seront donc touchés, ainsi que les importateurs de produits européens et leurs clients. Vous allez bientôt voir la SAQ annoncer des augmentations de prix des vins français et des whiskies écossais. En revanche, les biens produits au Canada pourront plus facilement être écoulés en Europe, un marché où nous sommes jusqu'à présent largement déficitaires. Cela fait depuis la fin de la Deuxième Guerre que les taux de change n'ont pas aussi été favorables pour les exportateurs canadiens qui vivent le marché européen. A nous d'en profiter pendant que ça passe...

Éditorial

Paul Desmarais
président du conseil
d'administrationRoger D. Landry
président et éditeurClaude Masson
éditeur adjointMarcel Desjardins
directeur de l'informationAlain Dubuc
éditorialiste en chef

Seins, Sénat et socialisme

Il peut sembler inconvenant de placer sur un même pied les deux batailles associées au féminisme qui ont ponctué notre été, les manifestations pour le droit de dénuder ses seins en public et la bataille pour un Sénat où la moitié des sièges seraient réservés à des femmes.



Ce sont deux exemples de perversion du féminisme. Leur impact n'est certainement pas de même portée, mais les deux faux débats qu'elles déclenchent sont des symptômes d'un malaise profond qui ronge surtout le Canada anglais.

On peut en effet y voir la signature d'une gauche anglo-canadienne bien pensante, dont la principale source d'inspiration est la Charte des droits et un culte de l'égalité qui défie les lois du bon sens. En soi, cela ne devrait être qu'un phénomène sociologique intéressant. Mais cette gauche a plus que jamais trouvé son expression politique dans un parti national, le NPD de Audrey McLaughlin. Et ça peut nous affecter.

On voit en effet où peut mener une application mécanique des notions d'égalité. Dans le cas de la bataille des seins nus, des femmes réclament le droit de se promener torse nu, parce que les hommes peuvent le faire. On utilise une notion de droit, en faisant abstraction du reste. Et on oublie l'essentiel, l'existence d'un très vaste consensus dans notre société pour convenir qu'il y a de réelles différences entre un mamelon féminin et, par exemple, un coude.

Même si les organismes qui prônent un Sénat égal aux sexes sont plus sophistiqués, la démarche intellectuelle est la même.

On pose abstraitement le principe de l'égalité en oubliant l'essentiel, c'est-à-dire que la première fonction du parlement, c'est d'être un des fondements de la démocratie. Et parmi les règles les plus essentielles de la démocratie, on trouve le droit, fondamental pour les électeurs, de choisir qui les représentera. En forçant de façon constitutionnelle l'égalité des sexes, on nie ce droit de choisir. Il faut trouver d'autres façons d'atteindre l'objectif qui, lui, est souhaitable.

Comment des organismes sérieux comme le Conseil du Statut de la femme ou surtout le Comité canadien d'action sur le statut de la femme ont-ils pu oublier ces principes? En plaquant à la vie parlementaire leur vision de l'action politique. Parce que ce sont des lobbies, ces organismes trouvent normal que ce ne soient que des femmes qui puissent représenter les femmes au Sénat. Et parce que ce sont des bureaucrates, nommées ou cooptées, elles ne sont pas troublées par le fait que des parlementaires puissent être parachutées plutôt qu'élues.

Au Québec, on ne prend pas ces choses au sérieux. La gauche québécoise, qui s'alimente aux courants européens, est assez imperméable à ces courants bien-pensants. Et c'est ainsi que presque personne ne connaît, par exemple, Mme Judy Rebick, présidente du Comité canadien d'action. Mme Rebick et son organisme sont pourtant des poids lourds dans la vie politique canadienne. On ignore ici le rôle important qu'elle a joué pour compromettre l'entente du lac Meech en affirmant que la clause de la société distincte pourrait être utilisée à l'encontre des Québécoises.

Mais ce qui est grave, c'est que si le NPD était traditionnellement sympathique à ces causes, il en est devenu le serviteur sous la direction de Audrey McLaughlin. Le seul commentaire

structure qu'elle a fait sur l'entente constitutionnelle, a été sur son appui à l'égalité des sexes au Sénat. On reste estomaqués de découvrir que Mme McLaughlin, qui dirige l'un des trois partis nationaux, oublie que son mandat dépasse la question des femmes au Sénat. C'est en fait inacceptable.

A moins que cela marque le fait que le NPD canadien a choisi de se mettre lui-même au rancart. Les sondages mettaient les neo-démocrates au premier rang, avec plus de 40 p. cent des intentions de vote, il y a un an et demi. Ils n'en recueillent plus que 16 p. cent. Le NPD n'est plus un parti national. À côté du Bloc et du Reform, partis régionaux, on pourra dire que le NPD est un parti thématique.

C'est là l'aboutissement d'une évolution qui guette la gauche canadienne. Les neo-démocrates, inspirés du travaillisme, ont échappé à toutes les réflexions et à toutes les adaptations qui ont secoué les différents socialismes à travers le monde. On a vu à quel point le NPD de Bob Rae était mal adapté aux réalités de cette fin de siècle et à quels virages douloureux il a été forcé. Face aux mêmes pressions, le NPD fédéral a choisi de ne pas changer. Et le résultat, typique du paradis *politically correct* anglo-canadien, c'est de croire qu'une addition de bonnes causes puisse tenir lieu de projet politique.

La seule bonne nouvelle dans tout cela, c'est que cette gauche anglo-canadienne bien-pensante restera sans doute assez silencieuse dans le débat sur l'entente constitutionnelle, pour ne pas compromettre une autre bonne cause, celle des autochtones.

Alain DUBUC

À quand le hockey à la Lady Byng?

La Ligue nationale de hockey vient de revoir certaines règles du jeu dans le but de décourager la violence. Elle n'a toutefois pas réussi à bannir les bagarres parce que seulement sept des 24 équipes étaient en faveur de mesures disciplinaires sévères à l'endroit des pugilistes.



La bagarre n'est ni un des aspects les plus dangereux ni un des plus violents du hockey. Deux gars surequipés qui boxent maladroitement font nettement moins de dégâts qu'un coup de bâton — même accidentel — dans le visage. Quant à une solide mise en échec, on ne retrouve la violence de son choc que dans le football parmi les sports d'équipe. D'autres sports, comme le baseball, connaissent aussi des bagarres occasionnelles. Mais aucun sport, à l'exception du roller-derby féminin, n'a fait de la bagarre un rite. Au hockey, ce rite défigure complètement certains matches et ravale un des sports les plus rapides et les plus gracieux qui existe au niveau de la lutte professionnelle.

Le public américain en particulier refuse ce système où presque chaque équipe a son *goon* — ce frappeur désigné — qu'on lâche, comme un molosse hors de sa niche, pour intimider l'adversaire. Ce sont les bagarres qui empêchent la LNH de percer à la télévision américaine. Pour une fois, les impératifs commerciaux coïncident parfaitement avec l'esprit sportif.

En effet, la bagarre est contraire tant à l'éthique qu'à l'esthétique du sport. Celui qui y a recours est aussi anti-sportif que le tricheur qui prend des stéroïdes pour gagner. Et quand on invoque le tempérament des sportifs dans un sport de contact, on oublie le tempérament et la force de caractère qu'exige le plus beau hockey — celui que pratiquent deux équipes disciplinées qui savent qu'une infraction ou un geste de colère peut leur faire perdre la partie.

C'est le hockey des Wayne Gretzky et des Mike Bossy — deux «joueurs gentilhommes», pour utiliser le langage du trophée Lady Byng.

Frédéric WAGNIÈRE

SARA JEVO



DROITS RÉSERVÉS

L'accord devra être soumis aux règles de la démocratie pour être légitime

MARCEL ADAM

L'accord constitutionnel du 22 août ne sera durable que s'il reçoit un large appui des Québécois.

Si la population ne l'endosse que faiblement, le PQ et les fédéralistes nationalistes ne désarmeront pas. Très tôt la guérilla constitutionnelle reprendra de plus belle pour replonger le pays dans une autre saga constitutionnelle qui débouchera sur une crise fatale cette fois-là.

Si cet accord ne satisfait pas les Québécois au point d'assurer la paix constitutionnelle pendant plusieurs lustres, il faudrait être insensé pour ne pas souhaiter en finir une fois pour toutes avec une situation qui conduit inexorablement le Québec comme le reste du Canada à la ruine. On ne peut vouloir sincèrement le bien de l'un et de l'autre et s'accommoder d'un pis-aller qui serait en fait une bombe à retardement.

Moi qui ai toujours pensé que l'avenir du Québec est lié à celui de la fédération canadienne, qui a été et demeure un viatique pour sa langue et sa culture, je crois que la séparation serait préférable à un expédient politique capable seulement d'engourdir temporairement le mal

en attendant la crise finale. Vaudrait mieux se résoudre tout de suite à l'inévitable.

Un premier sondage et les réactions entendues sur les tribunes radiophoniques ne témoignent pas d'un appui délirant à cette réforme, au contraire. Il est vrai que les gens ont surtout entendu les dénégations tonitruantes des séparatistes et les réserves désenchantées des chefs de file nationalistes et souverainistes du Parti libéral du Québec. Il n'est pas trop tard pour rallier l'ensemble du peuple québécois à cette entente mais les délais sont courts et les leaders politiques auront fort à faire pour y arriver.

Mais encore faudrait-il ne pas escamoter le processus démocratique. Il serait inacceptable de procéder à la hâte, sans véritable examen de cet accord par les institutions parlementaires, sous prétexte que le temps joue contre ce genre d'arrangement et qu'il ne faut pas donner prise à ses adversaires. La légitimité de cet accord sera à la mesure du respect des règles usuelles de la démocratie qui entoureront sa sanction.

Si les constituants ont cru devoir procéder à une révision constitutionnelle fondamentale dans le strict respect de la légalité constitutionnelle, ils ne doivent pas être moins exigeants au plan démocratique. Car le meilleur garant de la légitimité de cette réforme c'est moins la légalité du processus que sa conformité aux usages démocratiques qui régissent la fonctionne-

ment de nos institutions politiques.

Si l'entente n'est pas capable de subir avec succès ce genre d'épreuve, c'est qu'elle est artificielle et non viable.

Cet accord est-il perfectible ou figé comme les tables de la loi?

De la manière que les choses se présentent je crains qu'il en sera de cette réforme comme de l'accord Meech qui était si précieuse que l'ouvrir pour le corriger c'était en quelque sorte le détruire, prétendaient Québec et Ottawa.

L'accord sur la réforme de 1981 n'était pas moins problématique et pourtant il fut l'objet d'un examen de quatre mois par un comité parlementaire qui donna lieu à plusieurs modifications pour faire droit aux représentations du public.

C'est ce précédent qui a contribué le plus à rendre suspect et finalement à perdre l'accord Meech. Déclaré intangible après avoir été concocté en catimini par les seuls premiers ministres, les législatures fédérale et québécoise renierent leur raison d'être en le soumettant à un examen bide, étant entendu qu'il n'y serait apporté aucun amendement.

Outre un examen de l'entente par les élus pour l'améliorer au besoin, la population canadienne s'attend sans doute à être consultée par référendum.

Après avoir été consultée comme jamais auparavant, elle acceptera difficilement de lais-

ser les politiciens décider seuls en bout de ligne du sort de cette réforme.

C'est parce qu'ils sont conscients de cette attente qu'il est de plus en plus question dans les capitales de soumettre l'accord à l'approbation du peuple au moyen d'un référendum national.

Mais il s'agit d'une entreprise très risquée. Les citoyens pourraient choisir de répondre non au premier ministre impopulaire qui orchestre la consultation plutôt que oui à la réforme proposée. C'est pour éviter cela que Brian Mulroney ne s'y résoudra, dit-on, qu'à la demande expresse de tous ses homologues provinciaux.

Il suffirait au surplus qu'une seule province vote contre une proposition appelant l'unanimité pour faire écrouler un pan de la réforme considérée par une autre province comme une condition sine qua non de son consentement à tout le reste.

Si les premiers ministres décidaient à la conférence d'aujourd'hui de tenir un référendum pancanadien, sera-ce avant ou après la sanction législative de l'accord par les onze gouvernements?

Je préférerais que ce soit après plutôt qu'avant. De crainte qu'en procédant avant on cherche de la sorte à rendre futile l'examen parlementaire que je souhaite mais que redoutent plusieurs premiers ministres, au premier chef ceux du Québec et du Canada.

La boîte aux lettres

Les individus doivent toujours avoir priorité

■ Quand les individus, les personnes, auront-elles priorité face au système, face aux «grosses boîtes»?

Je n'ai pu demeurer indifférent en lisant l'article de Michèle Lamquin-Ethier paru dans *La Presse* du 2 août 1992. Dans cet article, Mme Lamquin-Ethier rapportait les propos tenus par le docteur Mackay, directeur général de l'Hôpital Rivière-des-Prairies lors d'une entrevue à CKAC. Lorsque je lis que: «c'est uniquement dans la mesure où c'est possible que les bénéficiaires sont en sécurité puisqu'on ne peut pas empêcher de tels incidents; de temps en temps, de tels gestes échappent à tout contrôle; compte tenu de la grosseur de la boîte, c'est inévitable», je ne peux m'empêcher de ressentir une immense révolte, un puissant dégoût face au système actuel. Si c'est là la façon de penser d'un directeur d'un grand établissement, qu'en est-il des principes, des valeurs véritablement véhiculées à l'intérieur de cette bâtisse aux employés et aux bénéficiaires? Si de tels incidents se produisent (le viol de deux bénéficiaires) et que c'est dû à la «grosseur de la boîte», c'est cela qu'il faut changer. Je ne peux admettre qu'une «boîte» passe avant une personne humaine.

Ce que cet exemple me démontre, c'est à quel point dans notre société actuelle on tente de protéger la façade, la répu-

tation des systèmes, des «grosses boîtes», et que l'on met les énergies sur la parure, sur l'image. Alors qu'en pratique, rien ne change et rien n'est tenté pour essayer de résoudre les lacunes, les principes inadéquats. On s'attaque à l'extérieur au lieu d'aller voir à l'intérieur. Et c'est comme ça dans bien des domaines. Je crois que des remises en question seraient les bienvenues pour remédier à ce manque à la dignité et au respect de l'individu, de l'être humain. Le nombre de personnes qui souffrent de ces systèmes ou à cause de ces systèmes inadéquats est innombrable. Tant que des personnes pensent que rien ne peut être fait, que rien ne peut être changé, rien ne changera en effet.

Tant que les personnes qui dirigent ces «grosses boîtes» porteront leurs actions sur le maintien de la «bonne réputation» au détriment du bien-être réel des bénéficiaires, des faits comme ceux survenus à l'Hôpital Rivière-des-Prairies surviendront à nouveau, indéfiniment et inévitablement. Je ne peux tolérer cette morale, ces valeurs vides de sens.

Le système n'a pas besoin d'être protégé. S'il est inadéquat, c'est qu'il faut le changer. Ce sont ceux qui en souffrent, ici les bénéficiaires de l'Hôpital Rivière-des-Prairies, qui ont besoin de protection, qui doivent être protégés.

Annyck MARTIN
Repentigny

La Commission d'enquête parlementaire juge Collor coupable et réclame sa destitution

d'après AFP
BRASILIA

Pour la première fois en Amérique latine, une Commission d'enquête parlementaire a ouvert la voie, hier au Brésil, à une procédure de destitution d'un président de la République.

Par 16 votes contre cinq, une commission composée de sénateurs et de députés brésiliens a en effet reconnu officiellement le président Fernando Collor de Mello coupable de corruption passive et de forfaiture.

Le rapport élaboré sur cette affaire par la Commission, qui a adopté hier les recommandations de son rapporteur, ouvre ainsi automatiquement la voie à l'éventuelle destitution du président.

Les partisans de Fernando Collor ont subi une large défaite au cours de cette première étape car plusieurs sénateurs et députés classés progouvernementaux ont fait bloc avec l'opposition et accepté les conclusions du rapport accablant le chef de l'État.

La prochaine étape de la procédure est prévue le 2 septembre avec le dépôt auprès du bureau de la Chambre des députés d'une demande officielle de destitution présentée par l'Ordre des avocats du Brésil. La destitution du président doit être votée par deux tiers des députés avant d'être examinée par le Sénat.

Toute la journée, des groupes de manifestants ont sillonné les rues de Brasilia pour réclamer de la commission la destitution du président.

Klaxonnant et agitant des drapeaux ou des tissus noirs en signe de deuil, les milliers de manifestants se sont rassemblés près du bâtiment du Sénat où ont eu lieu les explications de vote puis le



Des milliers de Brésiliens manifestent devant la pelouse du Congrès à Brasilia où une grande affiche réclame la destitution du président Collor de Mello.

vote des membres de la commission.

Celle-ci a reproché au président d'avoir failli aux devoirs et à l'honneur de sa fonction en acceptant que des proches se lancent dans le trafic d'influence et lui reversent environ 6,5 millions de dollars de pots-de-vin depuis son arrivée au pouvoir en mars 1990.

Selon son rapporteur, la commission, faute de temps, « n'a pu vraisemblablement enquêter que

sur 10 p. cent de la fraude » engendrée par les activités de l'ancien trésorier de la campagne électorale et confident du président, Paulo Cesar Farias.

Le frère du président, Pedro Collor, avait chiffré lui-même le total des malversations de Farias à un milliard en trois ans.

Le président Collor n'a pas réagi au vote de la commission et a maintenu ses activités inchangées. Son porte-parole, Etevaldo Dias, a déclaré aux journalistes

qu'il ne croyait pas, pour sa part, à une victoire des partisans de la destitution.

Le vote de la commission reflète pourtant la débâcle accélérée des appuis parlementaires du chef de l'État, qui se trouve dans un isolement grandissant.

Depuis mardi soir, les dissidences au sein des cinq partis de droite et centre-droite qui appuient la gestion de Collor ont augmenté tout comme les adhésions à la demande de destitution du président, selon des parlementaires.

L'Occident interdit tout le sud de l'Irak aux avions du régime de Saddam Hussein

d'après Reuter et AFP
WASHINGTON

Les États-Unis et leurs alliés ont décidé de créer à partir de ce jour dans le sud de l'Irak une zone interdite aux avions irakiens dans le but explicite de protéger les opposants chiites du régime baassite du président Saddam Hussein réfugiés dans les marais.

Le président américain George Bush a annoncé que l'aviation US et alliée entamerait des missions de surveillance au sud du 32e parallèle et que cette zone serait interdite à tout appareil irakien — avion ou hélicoptère. Ces mesures resteront en vigueur jusqu'à ce qu'elles ne soient plus jugées nécessaires.

Les ambassadeurs américain, français, britannique et russe à l'ONU ont informé leur homologue irakien, Abdoul Amir al-Anbari, de la création de cette zone d'exclusion aérienne. Les appareils irakiens s'aventurant dans ce secteur seront abattus, a précisé l'ambassadeur britannique, sir David Hannay.

L'ambassadeur d'Irak a remis à ses quatre interlocuteurs un message dont le teneur n'a pas été divulgué. Évoquant plus tard une proposition de Bagdad visant à la formation d'un « Comité de sages » pour tenter de désamorcer cette nouvelle crise, Al-Anbari a dit qu'il ne s'agissait « pas d'une contre-proposition mais d'une initiative de paix ».

L'Irak, a-t-il dit, appelle à la formation de ce comité, composé de membres du Conseil

de sécurité de l'ONU et de représentants de pays de la région, qui serait chargé d'enquêter sur la situation en Irak et de faire rapport à leurs gouvernements respectifs.

À Bagdad, les autorités disaient s'attendre à une « confrontation militaire » et à une « effusion de sang » si Washington, Londres et Paris « mettent à exécution leur projet dans le sud de l'Irak », et renouvelaient leur proposition d'une commission internationale afin d'éviter cela.

Dans une lettre au secrétaire général de l'ONU, l'Irak accusait par ailleurs les États-Unis de « continuer à violer » son espace aérien dans le nord. Selon Bagdad, l'aviation américaine y a mené 91 sorties entre les 13 et 21 août « à des fins d'observation et de provocation ». Il y a une semaine, Bagdad avait fait état de 313 sorties aériennes par des appareils américains entre le 30 juillet et le 13 août, essentiellement au dessus du Kurdistan.

Une zone interdite aux avions irakiens existe déjà au Kurdistan irakien, au nord du 36e parallèle, depuis l'année dernière. Elle aussi avait été créée officiellement pour dissuader Bagdad de poursuivre sa répression contre les opposants kurdes.

Un employé de l'ONU à Bagdad indiquait entre-temps que l'Irak a averti les Nations unies qu'il ne tolérerait plus ses gardes sur son territoire « en cas d'attaque occidentale contre l'Irak ».

Gualtiero Fulcheri, coordinateur des activi-

tés humanitaires de l'ONU en Irak, a fait cette mise au point après la publication d'une lettre à New-York selon laquelle le vice-premier ministre irakien, Tarek Aziz, a averti que la présence des gardes de l'ONU en Irak « ne sera pas tolérée » si Washington, Londres et Paris excluent l'aviation irakienne du sud du pays.

Selon la lettre, datée de lundi, les propos d'Aziz ont été tenus au coordinateur des activités humanitaires de l'ONU Jan Eliasson, lors de sa visite la semaine dernière à Bagdad. Fulcheri, présent à cette rencontre, a déclaré aux journalistes qu'Aziz avait dit à Eliasson que « s'il y avait une attaque, alors tous les gardes devraient quitter le pays ».

Les gardes de l'ONU en Irak, actuellement au nombre de 120, ont pour mission principale de protéger le personnel humanitaire dans le pays. Celui-ci est sans statut depuis le 30 juin, Bagdad refusant de renouveler l'accord régissant sa présence.

Boutros-Ghali, qui se trouve à Londres pour la conférence sur l'ex-Yougoslavie, espère que le programme humanitaire de l'ONU se poursuivra « sans entrave » en Irak en dépit du nouveau conflit entre Bagdad et les Occidentaux à propos des populations chiites, déclarait son porte-parole à New York, Mme Nadia Younes.

Selon Mme Younes, l'ONU a retiré tous son personnel du sud de l'Irak, et il reste environ 120 *Berets bleus* et 75 employés à Bagdad et dans le nord du pays.

Les Arabes restent prudents face à Israël

d'après AFP
GENÈVE

Yasser Arafat, le président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), a affiché hier un optimisme mesuré sur l'issue du processus de paix au Proche-Orient, tout en attaquant sans concessions le nouveau gouvernement israélien et les États-Unis.

« Je suis optimiste, sinon je ne serais pas entré dans le processus de négociations de paix », a-t-il déclaré après un discours à une réunion internationale sur « Les droits inaliénables du peuple palestinien », organisée à Genève sous les auspices de l'ONU.

« Mais je dois rester prudent », car même si « au moins 45 députés de la Knesset sont favorables aux droits du peuple palestinien », il existe au Parlement israélien des « groupes fanatiques, comme nous en avons aussi », a-t-il dit. Cependant, tout au long de son discours, Arafat a dénoncé le nouveau gouvernement Yitzhak Rabin.

« Les récentes élections israéliennes », a-t-il dit, ont été un vote en faveur de la paix. Malheureusement, nous avons vu combien les déclarations faites par Rabin depuis qu'il est entré en fonction sont contredites par ses actes. Il tient au monde des propos doucereux alors que sur le terrain, il pratique la politique musclée qui a été celle du gouvernement Shamir.

Au Caire, le chef de la diplomatie égyptienne Amr Moussa faisait part hier de son optimisme « prudent » à l'égard des négociations de paix au Proche-Orient et relevait « le nouvel état d'esprit » qui se dégage des positions des délégations réunies à Washington.

Mais, lors d'une conférence de presse, Moussa mettait en garde lui aussi contre tout optimisme « excessif », soulignant que pour l'Égypte, il est nécessaire d'instaurer une « autonomie complète » dans les terri-

toires occupés pendant la transition de cinq ans.

A Washington, la délégation syrienne aux négociations demandait hier à ses interlocuteurs israéliens des « propositions concrètes » propre à mettre en application la résolution 242 du Conseil de sécurité de l'ONU prévoyant le retrait israélien des territoires occupés en juin 1967.

« Nous avons dit clairement que nous ne voulons pas travailler sur un nouveau document, mais sur des propositions concrètes en vue de parvenir à la paix », a déclaré le chef de la délégation syrienne, Moufaq Alaaf, à la sortie de la séance d'hier. « La discussion ne doit plus porter sur l'interprétation de cette résolution, déjà adoptée par les deux parties, mais sur sa mise en application », a ajouté Alaaf, en affirmant que la résolution « demande un retrait et non un retrait partiel ».

Le chef de la délégation israélienne Itamar Rabinovitch a pour sa part qualifié la réunion d'hier de « pragmatique et agréable », se disant prêt à écouter « la première proposition » de ses interlocuteurs pour faire avancer la paix.

Sur le terrain, Israël poursuit toutefois sans retenue la traque des Palestiniens militants : à Jenine, au nord de la Cisjordanie occupée, trois Palestiniens et un capitaine israélien ont été tués hier.

On affirme de source militaire israélienne que les Palestiniens, armés de fusils d'assaut et d'un lance-grenade ont tué le chef de l'unité israélienne. Après six heures de siège, une unité spéciale tuait les Palestiniens. Une femme trouvait la mort et ses deux enfants étaient blessés durant les échanges de tirs.

De source palestinienne, on affirme qu'après avoir tué les deux activistes, les soldats ont ouvert le feu dans un appartement où ils croyaient à tort que se cachait un troisième Palestinien, atteignant mortellement la femme et blessant ses deux enfants.



Elyakim Rubinstein, chef négociateur d'Israël avec les Palestiniens.

► REPÈRES

La Paix cambodgienne détournée

GILLES TOUPIN

■ Les Accords de paix de Paris signés le 23 octobre 1991 sous l'égide de l'ONU donnaient au Cambodge pour la première fois, après deux décennies de guerre, un espoir véritable de pacification.

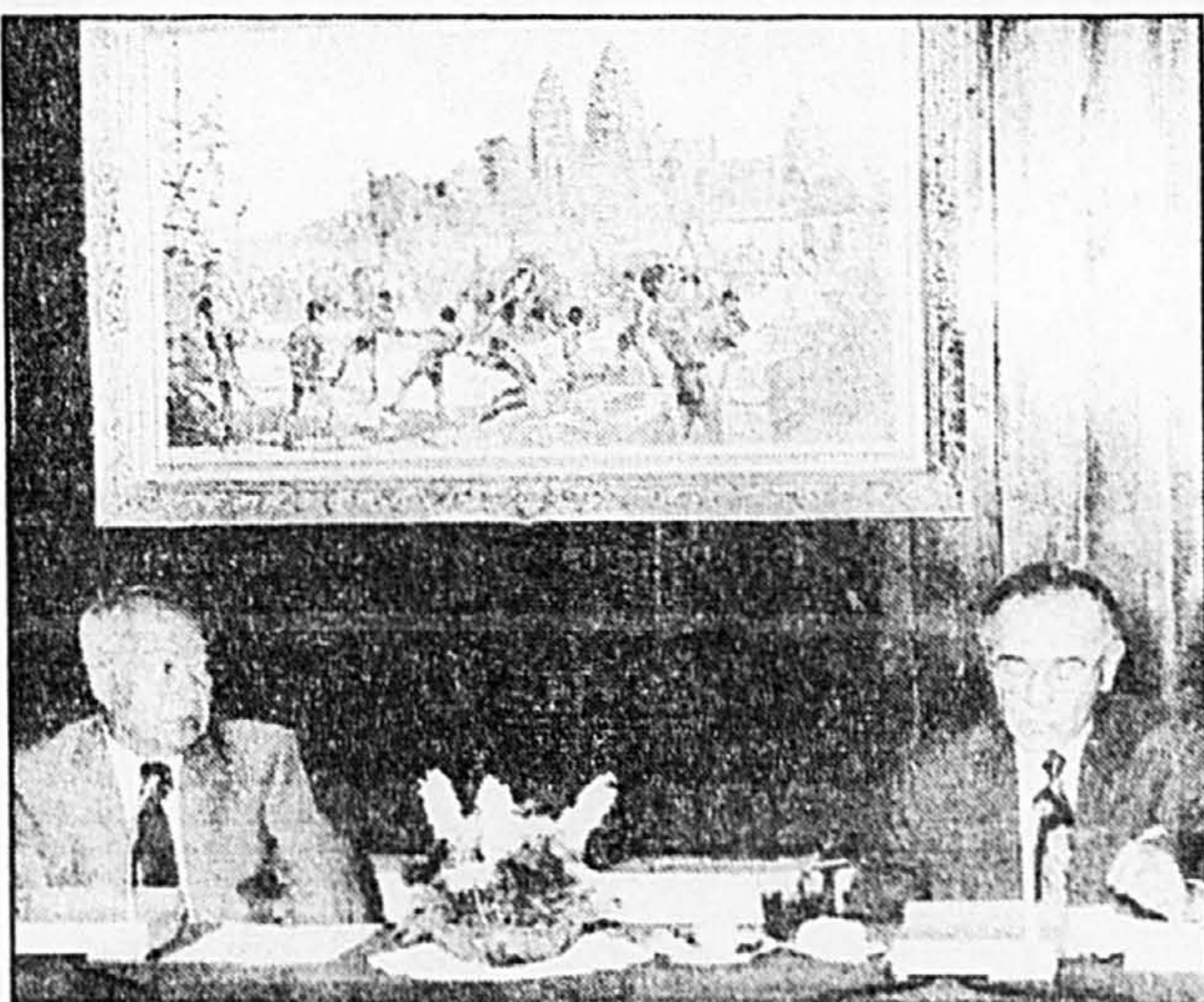


L'arrivée massive des Casques bleus de l'APRONUC (Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge) en avril dernier sur les rives du Mékong semblait devoir concrétiser le vaste plan d'apaisement entériné par le Conseil de sécurité et toutes les factions cambodgiennes, y compris les Khmers rouges et le régime installé par Hanoi à Phnom Penh.

Or, ces heures de liesse ont fait place ces derniers mois pour les trois factions de la résistance et la plupart des Cambodgiens militants exilés au Canada, aux États-Unis et en Europe à de nouvelles incertitudes et à des inquiétudes de plus en plus grandes.

Tout se passe comme si l'instance même chargée de rendre opérationnelle cette paix, c'est-à-dire l'APRONUC dirigé par le japonais Yasushi Akashi, multipliait les embûches et les manœuvres pour priver les intérêts de leur souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale de leur pays. La résistance cambodgienne dans sa totalité (qu'il s'agisse, entre autres groupes, des trois factions membres du Conseil national suprême, du Comité pour la promotion de la démocratie et du développement du Cambodge ou du Comité pour la surveillance des Accords de Paris fondé récemment à Montréal) n'a pas mis longtemps à conclure que ce « détournement » des Accords de Paris profitait avant tout au Vietnam et à son « régime collaborationniste » qui contrôle encore à Phnom Penh les principaux leviers du pouvoir.

Deux éléments clés de l'Accord de Paris, selon la résistance, n'ont pas encore été respectés alors qu'ils sont primordiaux pour faire avancer le processus de paix : d'abord la vérification du retrait des forces vietnamiennes du Cambodge (troupes d'occupation, troupes cachées, déguisées ou démobilisées, avec les



Le chef de l'État cambodgien, le prince Norodom Sihanouk et l'adjoint au responsable des forces de paix de l'ONU, Bahrooz Sandry au palais de Sihanouk, à Phnom Penh.

conseillers, experts et colons estimés à plus d'un million) et ensuite la restauration de l'intégrité territoriale du Cambodge (retour aux frontières d'avant 1979, arrêt du flot de colons vietnamiens, etc.).

Comme l'écrivait il y a trois

jours à M. Akashi M. Son Sann, président du Front national pour la libération du peuple khmer (FNLPK) et membre du CNS, « si ces deux points clés de l'accord ne sont pas réglés le plus tôt possible, les élections (de mai 1993) ne seront ni justes ni libres. Ce

sera la fin d'un Cambodge non-communiste et indépendant ». Seuls l'ONU et son Conseil de sécurité peuvent demander au Vietnam de retirer ses forces et ses colons des territoires cambodgiens occupés depuis 12 ans. « Si cela n'est pas fait, écrit encore M. Son Sann, la question ne sera jamais réglée. » Elle demeure une entrave permanente à la paix.

Autre pierre d'achoppement majeure de la mise en application des Accords de Paris, l'adoption « de force », selon le terme utilisé par le groupe résistant des Khmers d'Europe, d'une loi électorale qui ouvre la porte au droit de vote aux Vietnamiens du Cambodge alors que les Cambodgiens contraints à l'exil ne pourront le faire à moins de retourner s'inscrire à Phnom Penh.

Le grand problème à la source de toutes ces déviations du processus de paix réside dans l'absence réelle de pouvoir du Conseil national suprême (CNS), dirigé par le prince Sihanouk. Selon l'Accord de paix, « la seule source d'autorité légitime au Cambodge » doit être le CNS. À l'heure actuelle, les grandes décisions sont encore prises

par M. Akashi et le régime « de facto » de Phnom Penh.

Et pour encore renforcer un pouvoir qui échappe de plus en plus aux Cambodgiens, M. Bahrooz Sandry, l'adjoint de M. Akashi, vient de proposer un projet de loi dont l'article no 5b prévoit l'emprisonnement et des amendes pour toute personne qui aura « provoqué à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine nationale ou sociale ». Cela aura pour « conséquence », a déclaré lundi le président du Parti du Kampuchéa démocratique, M. Khieu Samphan, d'accélérer l'afflux des colons vietnamiens et le processus de « vietnamisation » du Cambodge. Ces dispositions, dit-il, « visent manifestement à baigner la résistance nationale et le peuple cambodgien qui s'y opposent ».

« L'ONU, rappelait encore M. Son Sann lundi, est le grand espoir des petits pays comme le Cambodge. » Saura-t-elle ici retrouver sa neutralité ? En attendant, outre, le Comité de surveillance des Accords de Paris (COSAP) vient de lancer dans le monde entier une pétition exigeant la démission de M. Akashi.

Le lait Grand Pré reste banni de Porto Rico

Les Américains acceptent toutefois la création d'un comité bilatéral

LISA BINSSE

Les États-Unis sont prêts à former un comité bilatéral pour établir les équivalences entre les normes américaines et canadiennes en ce qui a trait à la fabrication de lait à ultra haute température.

Ils ne sont cependant pas prêts à rouvrir immédiatement le marché de Porto Rico au lait Grand Pré du Groupe Lactel.

C'est la réponse apportée cette semaine par les États-Unis aux demandes du Canada de former un comité bilatéral pour statuer sur cette question et de rouvrir le marché sans tarder. Le ministre Michael Wilson en avait informé son homologue Carla Hills par lettre.

Le comité proposé siègerait jusqu'à la fin janvier 1993.

André Roy, directeur développement de marché et de produits pour le Groupe Lactel, juge inacceptable ce délai additionnel de plus de 150 jours. L'embargo du lait UHT du Groupe Lactel a été déclaré en janvier après l'imposition de normes américaines sur le

lait de consommation à Porto Rico.

Dans une lettre à Benoit Trudel, attaché politique au cabinet du ministre du Commerce extérieur, M. Roy demande au gouvernement de refuser cette proposition et d'entreprendre immédiatement les procédures de règlements des différends prévus à l'article sept du chapitre 18 de l'Accord du libre-échange canado-américain.

M. Trudel avait déclaré à La Presse qu'à défaut d'un engagement des Américains de rouvrir le marché, Ottawa convoquerait le comité spécial de règlements des conflits commerciaux. Jusqu'à présent Ottawa a privilégié l'entente à l'amiable.

Le Groupe Lactel se bat depuis l'automne 1991 pour que le Canada fasse le nécessaire pour faire

respecter ces droits, bafoués, dit-il, par ce cas «évident d'imposition d'une barrière commerciale discriminatoire».

A plusieurs reprises le Groupe Lactel a dénoncé l'inertie du gouvernement fédéral et plus particulièrement celle du ministre Wilson, dans ce dossier.

Les licences d'importation du Groupe Lactel, qui exportait son lait stérilisé à ultra haute température au Porto Rico depuis 15 ans, sont échues depuis le 31 décembre 1991. Ce marché représentait 50 p. cent du volume total de lait Grand Pré. Ce plus important exportateur de produits laitiers au Canada, vendait annuellement 8 millions de litres de lait Grand Pré au Porto Rico pour une somme d'environ 8 millions de dollars CAN.

Donohue et Rexfor rejettent l'offre d'achat de Tembec pour la papeterie de Matane

FRÉDÉRIC TREMBLAY
de la Presse Canadienne

Les sociétés Donohue et Rexfor rejettent du revers de la main la proposition d'achat de leur usine de Matane présentée par la compagnie Tembec, mais elles étudient toujours sérieusement l'offre de participation déposée par la compagnie sud-coréenne Chino Paper.

En entrevue à La Presse Canadienne, le président de Donohue, Charles-Albert Poissant, a indiqué que l'offre de Tembec était «inacceptable» pour son entreprise ainsi que pour la société gouvernementale Rexfor, qui détient chacune 50 pour cent de l'usine de Matane.

«S'il y a de l'intérêt de la part de Tembec, il faudrait que l'offre reflète la valeur économique de notre usine de Matane. Elle peut être vendue, mais elle n'est pas à donner», a tranché M. Poissant.

ne voulant pas divulguer le contenu de la proposition de Tembec.

Joint également par La Presse Canadienne le président de Tembec Frank Dottori, a indiqué pour sa part qu'il est «intéressé à acheter l'usine de Matane s'il y a de bonnes conditions», ne précisant pas la nature exacte de ces conditions.

M. Dottori explique que sa société n'est pas «pressée» d'acquiescer dans la fabrication de pâte de haute gamme, puisque le marché est présentement très difficile pour ce type de produit.

Tembec, qui emploie 2000 travailleurs, possède notamment trois usines de production de pâte à Temiscamingue et réalise un chiffre d'affaires annuel de 400 millions.

Mais du côté de Donohue et de Rexfor, l'offre de Tembec est écartée, et les énergies sont dirigées uniquement vers la proposition de Chino Paper, qui pourrait permettre une reprise des activités de l'usine de Matane d'ici quelques mois, a soumis M. Poissant.

Proposition corenne

La proposition corenne déposée il y a quelques mois prévoyait l'injection d'une somme d'argent de la part de Chino Paper, qui deviendrait alors partenaire dans l'entreprise de Matane, au même titre que Donohue et Rexfor, dans des proportions encore à définir.

L'offre de Chino Paper est d'ailleurs plus attrayante qu'elle permettrait des débouchés immédiats à la pâte fabriquée à Matane, puisque la société corenne serait aussi cliente de l'usine.

La proposition présentée par Chino Paper comporte aussi des conditions auxquelles le gouvernement du Québec doit donner réponse.

On demande entre autres que l'usine de Matane puisse signer, à l'instar des alumineries, un contrat d'électricité à partage de risques.

L'offre de Chino Paper était également assortie d'une demande de moratoire sur le paiement d'intérêts sur une dette contractée avec la Société de développement industriel du Québec (SDI).

La SDI avait accordé un prêt participatif de 117,6 millions pour permettre la construction de l'usine de Matane.

Robert Boulay, l'attaché de presse du ministre des Forêts, Albert Côté, responsable de l'ensemble de ce dossier à Québec, a indiqué que le gouvernement étudiait «toujours» ces requêtes, et espérait pouvoir faire connaître «le plus rapidement possible» sa décision.

Par ailleurs, les employés de l'usine devraient de leur côté consentir à des baisses de salaire pour permettre une relance des activités de l'usine de Matane, qui seraient compensées par une prise de participation dans le partage des bénéfices de l'entreprise.

Le président de Donohue, Charles-Albert Poissant, fait remarquer que sans l'investissement de la société corenne, l'usine de Matane pourrait rester inopérante pour une période indéterminée, jusqu'à ce que le marché se redresse.

Cette reprise pourrait se faire attendre jusqu'en 1994, pensent certains observateurs.

Faute de clients, l'usine de Donohue a été fermée en septembre dernier moins d'un an après son ouverture, entraînant la mise à pied directe et indirecte de quelque 400 travailleurs.

Fondation québécoise du cancer

Hôtelierie de Montréal
Hôtelierie de l'Estrie

2075, Avenue Chénier, Montréal (Québec) H3G 2P1
Tel: (514) 371-2144

3611, 12^e Avenue Nord, Rouyn-Noranda (Québec) J9V 4K4
Tel: (819) 822-2175

La Fondation québécoise du cancer accueille dans ses deux hôteleries les personnes en traitement contre le cancer.

COMPAGNIE CANADIENNE DE REASSURANCE



NATHALIE GUILBERT

Monsieur Alphonse Lepage, F.S.A., F.I.C.A., Président et Chef de la direction de la Compagnie Canadienne de Réassurance, est heureux d'annoncer la nomination de madame Nathalie Guilbert, c.a., au poste de vice-présidente adjointe, comptabilité.

La Compagnie Canadienne de Réassurance est au service des compagnies d'assurance-vie canadiennes et se spécialise dans la couverture des grands risques et des risques aggravés.

PHOTOCOPIES URGENTES?

En noir? En couleurs? De qualité? À bas prix? Vite faites?

Toutes grandeurs? Alors, adressez-vous à :

SCRIBEC 385-9400, 45, RUE JARRY EST

TRANSCANADA PIPELINES LIMITED AVIS DE RACHAT DE DÉBENTURES

Aux détenteurs de débentures à fonds d'amortissement à 9,6% de série G échéant le 20 septembre 1997, de TransCanada PipeLines Limited.

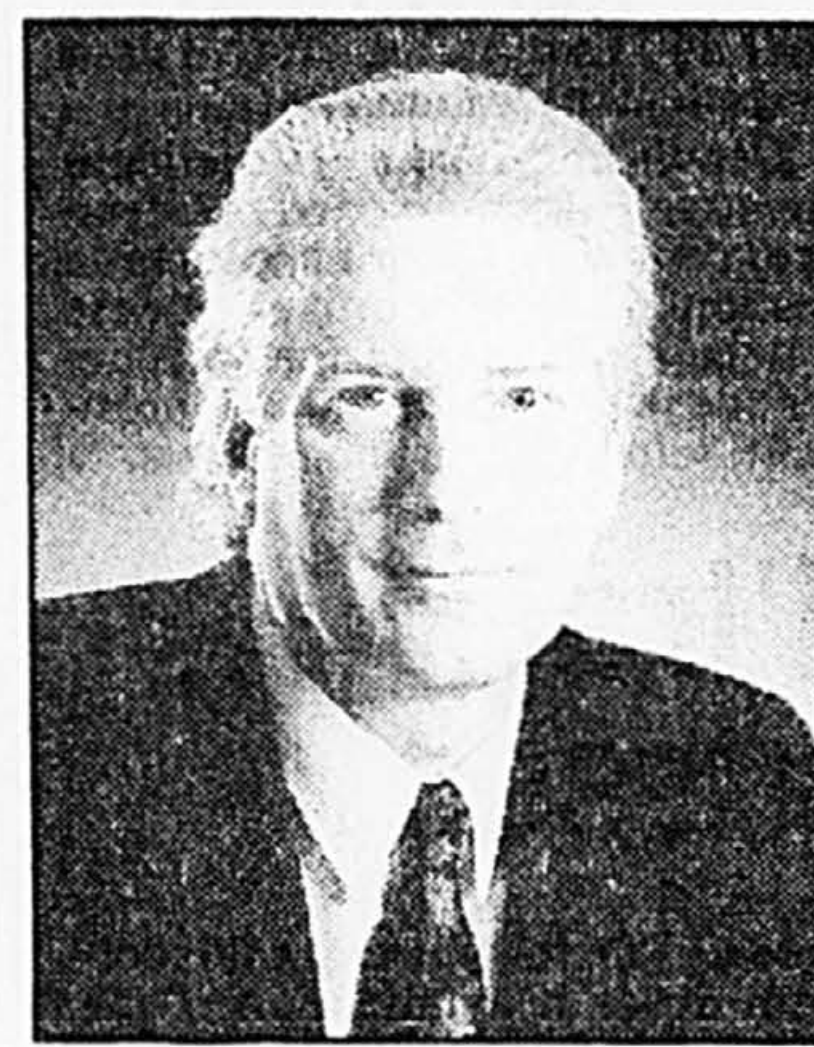
Conformément aux dispositions de l'article 3.01 du sixième acte bilatéral complémentaire conclu le 15 septembre 1977 entre TransCanada PipeLines Limited (la «Société») et Compagnie Crown Trust (à présent Compagnie Montréal Trust du Canada), fiduciaire, cet acte bilatéral s'ajoutant à l'acte de fiducie daté du 15 juin 1970, modifié et complété (l'«Acte de fiducie») et conclu entre les mêmes parties, la Société a l'intention de racheter, le 21 septembre 1992, toutes les débentures à fonds d'amortissement à 9,6% de série G en circulation, échéant le 20 septembre 1997 (les «débentures de série G»), à un prix équivalant à 102,10% du montant en capital de toutes les débentures de série G. Les intérêts courus du 20 septembre 1992 au 21 septembre 1992 seront également payés à la date de rachat à un taux de 9,6% par an pour 1 jour.

Par conséquent, le montant en capital de chacune des débentures de série G deviendra exigible le 21 septembre 1992 et après cette date les débentures cesseront de rapporter de l'intérêt. Le capital nominal ne sera versé en totalité que si les coupons d'intérêt datés des 20 mars 1993, 20 septembre 1993, 20 mars 1994, 20 septembre 1994, 20 mars 1995, 20 septembre 1995, 20 mars 1996, 20 septembre 1996, 20 mars 1997 et 20 septembre 1997 sont joints aux certificats portant les lettres «GM». Si l'un de ces coupons manque, le détenteur recevra le montant nominal diminué du montant du coupon d'intérêt manquant.

Sur présentation et remise des débentures accompagnées du présent avis, le prix de rachat des débentures de série G susmentionnées sera versé au porteur, en monnaie légale du Canada, dans le cas des débentures de série G non immatriculées, à toute succursale au Canada de la Banque Royale du Canada ou de la CIBC, au gré du détenteur. Vous pouvez également présenter vos débentures de série G, accompagnées du présent avis, à l'établissement financier au Canada avec lequel vous faites normalement affaires; ce dernier se chargera d'encaisser le montant pour votre compte.

Fait le 20 août 1992
TRANSCANADA PIPELINES LIMITED
PAR COMPAGNIE MONTREAL TRUST DU CANADA,
FIDUCIAIRE

NOMINATION



A. BARRY JOSLIN

Monsieur Marshall Cohen, le président et directeur général de Les Compagnies Molson Limitée, est heureux d'annoncer la nomination de Monsieur A. Barry Joslin au poste de vice-président principal, Services généraux et Affaires publiques.

Monsieur Joslin s'est joint à Molson en 1980. Il a occupé divers postes dans les secteurs des relations de l'entreprise avec les gouvernements et de l'expansion des affaires. Plus récemment, il a occupé le poste de vice-président principal de Les Brasseries Molson. À ce titre, il était responsable des services généraux et des questions de commerce stratégique et international liées à l'engagement de Molson d'établir une présence préminente d'une société brassicole canadienne en Amérique du Nord et partout dans le monde.

Société canadienne diversifiée, Les Compagnies Molson Limitée exerce ses activités à l'échelle mondiale. Chacune de ses principales entreprises, Les Brasseries Molson, Diversy Corporation, La Compagnie Beaver Lumber et le Club de hockey Canadien, est un chef de file dans son secteur.

INFORMATION-
LEXUS
COMPOSEZ:
MA-LEXUS



INFINITI G20

Parce que les chiffres vous parlent, vous pourriez en louer une pour: **399\$ par mois**

*Acompte de 2.600\$. Prix basé sur un bail limité de 48 mois, sujet à l'approbation du crédit. Boîte manuelle 5 vitesses. Toutes taxes applicables en sus. Transport et préparation inclus, 96.000 km gratuit, 10^e de kilomètre pour kilomètre excédentaire.

INFINITI. Une création Nissan

INFINITI LAVAL
305, boul. St-Martin Est
382-8550

MÉRIDIEN
(Groupe Luciani)
4000, rue Jean-Talon Ouest
Montréal 731-7977

Écono-flashes

Le Québec consomme moins d'énergie

Pour la deuxième année consécutive, les Québécois ont diminué, en 1991, leur consommation globale d'énergie. Mais ils ont augmenté leur consommation d'électricité au point où la part qu'occupe cette forme d'énergie dans le bilan énergétique s'élève à 41,2 p. cent, presque à égalité avec le pétrole, ce qui représente une majoration d'un point de pourcentage par rapport à 1990. C'est ce qui ressort de la première estimation du bilan énergétique du Québec pour 1991 publiée dans le dernier numéro du bulletin *En primeur* du ministère de l'Énergie et des Ressources. La diminution de la consommation d'énergie totale est essentiellement attribuée au ralentissement de l'activité économique. Dans ce bilan, les autres formes d'énergie occupent les parts suivantes: 41,9 p. cent pour le pétrole, 15,7 p. cent pour le gaz naturel et 1,2 p. cent pour le charbon. En dépit du ralentissement économique, il faut signaler que la consommation d'électricité a augmenté de un pour cent par rapport à 1990, atteignant 149,1 milliards de kWh.

Baisse prévue du taux d'escompte

Le taux d'escompte de la Banque du Canada ne devrait connaître qu'une légère baisse aujourd'hui en raison de la nervosité des marchés financiers. Selon les analystes, une baisse de deux à trois centièmes de point est à prévoir. Le taux d'escompte est présentement à 5,11 p. cent. Il a diminué de dix centièmes de point, en moyenne, au cours des cinq dernières semaines. Selon M. John Osborne, vice-président des marchés monétaires chez Richardson Greenshields du Canada Ltd, aussitôt que les marchés financiers se seront ajustés à la chute du dollar américain face au Deutsche Mark, les investisseurs se tourneront vers les récents développements économiques et politiques au Canada, dont l'accord constitutionnel de samedi. Ceci devrait favoriser le dollar canadien et, par ricochet, un rétrécissement de l'écart entre les taux pratiqués au Canada et ceux offerts au sud de la frontière.

Moins de prestataires d'assurance-chômage

Le nombre de bénéficiaires de l'assurance-chômage a fléchi de 1,1 p. cent, en juin, comparativement au mois précédent, et s'établissait à 1,134 million. Seule la province de l'Ontario a enregistré une hausse à ce chapitre, soit une augmentation de 2,3 p. cent de bénéficiaires en juin. La plus forte chute a été enregistrée à l'Île-du-Prince-Édouard, avec 10,1 p. cent; suivie de la Nouvelle-Écosse (4,9 p. cent); le Yukon (4,5 p. cent); Terre-Neuve (4,3 p. cent); les Territoires du Nord-Ouest (3,6 p. cent); le Nouveau-Brunswick (3,2 p. cent); le Québec (2,1 p. cent); et la Saskatchewan (1,2 p. cent). Les baisses dans les autres provinces ont été moindres que un pour cent. Les sommes versées aux bénéficiaires de l'assurance-chômage, en juin, ont totalisé 1,3 milliard, soit un montant virtuellement égal à mai dernier. Ces données ont été ajustées en tenant compte des variations saisonnières dans l'emploi et du nombre de jours ouvrables durant le même mois.

TELEBEC rachète des actions privilégiées, série 3

Les détenteurs de ses actions privilégiées de premier rang, série 3, de Télébec pourront exiger, le 1er octobre 1992, le rachat de la totalité ou une partie de ces actions au prix de 25\$ l'action, plus la somme de 53,125 cents l'action représentant les dividendes courus pour la période du 1er juillet 1992 au 1er octobre 1992. Pour ce faire, les détenteurs doivent déposer, au plus tard le 16 septembre 1992, les certificats des actions qu'ils désirent faire acheter auprès de l'agent des transferts, la Compagnie Montréal Trust.

La BANQUE HONGKONG DU CANADA progresse

La Banque Hongkong du Canada a rapporté hier, pour le trimestre termine le 31 juillet, un revenu de 13,5 millions de dollars CAN, comparativement à un revenu de 11,9 millions CAN durant la période correspondante de l'exercice précédent. Il s'agit d'une augmentation de 13,8 p. cent. «Nous nous réjouissons particulièrement de l'augmentation de nos dépôts de base dans la région centrale et de l'Est du Canada et ce, malgré une économie qui montre à peine quelques signes de reprise», a noté dans un communiqué le président et chef de la direction de l'institution financière, M. William R. P. Dalton. La Banque Hongkong du Canada est membre du Groupe HSBC, dont l'actif consolidé s'élève à 323 milliards CAN.

SILCORP présentera son plan le 30 septembre

Silcorp, la société torontoise qui exploite notamment la chaîne de dépanneurs Mac's, vient d'obtenir une nouvelle prolongation de la cour. Son plan d'arrangement ne sera présenté aux créanciers que le 30 septembre au lieu de 31 août. De plus, la période pendant laquelle toutes les procédures contre la société sont suspendues est prolongée du 15 octobre au 15 novembre. Les principaux créanciers de Silcorp ont approuvé la prolongation.

Baisse du bénéfice de Heroux

Le bénéfice du premier trimestre de Heroux a fortement baissé, s'établissant à 376 000 \$, ou trois cents par action, contre 761 000 \$, ou sept cents par action pour la période correspondante de 1991. Les ventes ont augmenté de 21,5 millions à 23,8 millions, suite à la consolidation pour un peu moins de deux mois des résultats de la nouvelle filiale FRE Composites, qui se spécialise dans les produits en matériaux composites pour les secteurs industriels et spatial. La société attribue la baisse de sa rentabilité à des contrats moins lucratifs dans l'entretien des trains d'atterrissage des avions civils.

Les Japonais investissent davantage au Canada

L'enquête annuelle de l'ambassade canadienne à Tokyo a fait voir que les investisseurs japonais détenaient au Canada, à la fin de mars dernier, des obligations, des bons du Trésor et des actions pour une valeur de 49 milliards de dollars CAN, soit trois milliards de plus qu'il y a un an. L'enquête a été faite auprès de 85 compagnies d'assurances, banques, sociétés fiduciaires, institutions financières du gouvernement et firmes d'investissements du Japon. Le directeur de l'enquête, Brian Smith, a fait remarquer que les Japonais ont réduit certains investissements aux États-Unis, mais sont demeurés fidèles au Canada, à cause des taux d'intérêt plus élevés et la possibilité de gains dans le secteur des obligations. «Dans l'ensemble, a fait remarquer M. Smith, les Japonais sont demeurés vigoureux sur le marché canadien et ils semblent vouloir le demeurer à l'avenir».

Novéder achète Com-I-Ex-Tog

La société de holding abitibienne Novéder a conclu une entente visant l'acquisition de la totalité des actions de Com-I-Ex-Tog, une société montréalaise spécialisée dans l'import-export de produits alimentaires. Le chiffre d'affaires de Com-I-Ex-Tog a atteint 1,1 million l'an dernier. Novéder réalise l'acquisition en émettant un million d'actions ordinaires en faveur des vendeurs. Ceux-ci toucheront 500 000 actions lors de la clôture de la transaction, le solde étant payable en quatre tranches égales de 125 000 actions au cours des quatre années subséquentes. La transaction est soumise à l'approbation des autorités réglementaires compétentes. Le siège social de Novéder est situé à Rouyn-Noranda.

SODARCAN réduit ses pertes

La société financière Sodarcane, de Montréal, a annoncé hier, pour le deuxième trimestre, un bénéfice de 661 000\$, soit sept cents par action, comparativement à une perte de 293 000\$, soit quatre cents par action, au cours de la période correspondante de l'exercice précédent. Les revenus ont atteint, au cours du deuxième trimestre, près de 23,5 millions, au regard de 23,1 millions durant la même période de l'an passé. Pour le semestre, termine le 30 juin 1992, la perte a été de 836 000 \$, ou 11 cents par action, comparativement à une perte de près de 2 millions, ou 24 cents par action, à la fin du premier semestre de 1991. Sodarcane a confirmé qu'elle avait complété son retrait des activités de souscription de réassurance. Avec une base de capital propre de plus de 23,5 millions, elle se consacrerait dorénavant à des activités fondamentales d'intermédiation d'assurance.

Canadien obtient aujourd'hui ce qu'on avait refusé à Lavalin il y a deux ans

VALÉRIE BEAUREGARD

Après avoir donné à Canadien International ce qu'elle avait refusé à Lavalin il y a bientôt deux ans, Ottawa se défend bien aujourd'hui de faire preuve de favoritisme.

En décembre 1990, alors que la crise financière de Lavalin se faisait de plus en plus inquiétante, Bernard Lamarre, le grand patron de la société d'ingénierie, s'était lui-même rendu à Ottawa négocier la vente de deux Airbus A-310.

C'est le même type d'appareils que le ministère de la Défense achète aujourd'hui de Canadien, une société dont le siège social est à Calgary, pour plus de 150 millions.

«L'offre de Canadien arrive à un moment propice à ce type d'acquisition. De plus, les prix pour ce type d'appareils sont plus bas qu'en 1990... On fait aujourd'hui une meilleure affaire», explique le capitaine de corvette Jean Marcotte, chef des opérations avec les médias au ministère de la Défense.

M. Marcotte rappelle que le ministre Marcel Masse n'a révisé sa politique de défense qu'en septembre 1991, soit près d'un an après l'offre de Lavalin. A noter, M. Masse est entré en fonction en avril 1991, remplaçant Bill McKnight devenu ministre de l'Agriculture.

Le porte-parole de la Défense souligne également que les A-310 remplaceront la flotte désuète de Boeing 707 qui devaient être révisés au cours des prochains mois à un coût de 57 millions. «Le gouvernement



En décembre 1990, au moment où la crise financière de Lavalin se faisait de plus en plus inquiétante, Bernard Lamarre, le grand patron de la société d'ingénierie, s'était lui-même rendu à Ottawa négocier la vente de deux Airbus A-310.

PHOTO DENIS COURVILLE, La Presse

sauve 57 millions en acceptant cette offre», note-t-il.

Est-ce que la décision du gouvernement n'aurait pas aussi une saveur politique? «Au point de vue timing, c'est parfait pour le ministère de la Défense. Pour le reste, je vous laisse tirer vos propres conclusions», répond Jean Marcotte.

Certains observateurs de l'industrie aéronautique font remarquer que le ministre des Finances, Don Mazankowski, qui est un député de l'Ouest canadien, est le maître incontesté de cette transaction.

Au cabinet de M. Mazankowski, on précise que ce programme d'acquisition a reçu l'approbation de plusieurs ministres dont celle du premier ministre. «On a besoin de ces avions», dit l'attaché de presse, Tom VanDusen.

Serge Saucier, le président du

cabinet d'experts-comptables Raymond, Chabot, Martin, Pare, qui a été le conseiller financier de Lavalin au cours des six derniers mois de la société, ne peut affirmer que la transaction avec Ottawa aurait sauvé Lavalin de la faillite. «Il n'y a pas de doute que ça aurait pu aider, dit-il cependant. Les millions du gouvernement nous auraient donné plus de temps pour trouver une solution à Kemtec», la société pétrochimique qui a réellement coulé Lavalin.

Lavalin et les avions

Lavalin s'était lancée dans l'aviation à la fin des années 80. Quand PWA, propriétaire de Canadien, décide de se départir des Airbus à la suite de l'acquisition de Wardair, Lavalin propose d'en acheter 10 qu'elle prévoit vendre à son tour à des sociétés aériennes russes et cubaines.

Quand la transaction avec la Russie tombe à l'eau, Lavalin a déjà pris possession de deux appareils. Ce sont ces deux Airbus que Bernard Lamarre a offerts à Ottawa à la fin de 1990.

Au cours de l'hiver, ne trouvant pas d'acheteurs pour ces appareils qui ont dormi plusieurs mois sur le tarmac de l'aéroport de Toronto, Lavalin a dû payer à Canadien une pénalité de 52 millions pour avoir refusé de prendre possession d'un troisième appareil.

Au mois de mai, les deux Airbus quittent Toronto pour Bordeaux après avoir été saisis par la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA) qui avait garanti la filiale de Lavalin qui faisait dans l'aviation.

Les trois appareils qu'accepte aujourd'hui d'acheter le ministère de la Défense font partie des huit autres A-310 que Lavalin avait promis d'acheter.

Depuis la faillite de Lavalin, Canadien a vendu cinq appareils à une société de crédit-bail qui les a placés auprès d'un transporteur du Koweït.

Les pourparlers entre Canadien et le ministère de la Défense ont commencé le printemps dernier. Les produits de cette transaction devaient initialement faciliter la transaction entre Canadien et American Airlines, une transaction qui ne s'est jamais matérialisée.

Les appareils de 180 sièges seront utilisés par les Forces armées canadiennes. Outre le déplacement du personnel, les A-310 pourront servir au soutien lors de missions de maintien de la paix.

Les pilotes de Canadien appuient massivement le plan de sauvetage

VALÉRIE BEAUREGARD

Les pilotes de Canadien International appuient à 94,5 p. cent le plan de sauvetage du transporteur aérien mis sur pied par les employés.

Le résultat du vote des 1250 pilotes tenu cette fin de semaine a été annoncé hier après-midi par la Canadian Airline Pilots Association (CALPA). La CALPA compte 4200 membres, la majorité de ceux-ci travaillant chez Air Canada. Quatre-vingt pour cent des pilotes de Canadien se sont prévalus de leur droit de vote.

La CALPA est le premier syndicat à rendre public le résultat de son vote. Les autres syndicats représentant les employés de Canadien feront connaître la volonté de leurs membres au cours des prochains jours.

Quatre des cinq syndicats des employés de Canadien ont accep-

té de participer au plan de sauvetage. Seul le syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile qui regroupe les agents-passagers, les agents au comptoir et les agents à la billetterie, a refusé de participer au plan de sauvetage. Ce syndicat représente 3200 employés de Canadien.

Le plan des employés consiste en une injection de 150 millions à 200 millions de dollars dans le capital-actions de PWA, la société-mère de Canadien. En contrepartie, les employés exigent que Canadien reprenne ses pourparlers avec le transporteur American Airlines.

Pour fournir cette somme de plus de 150 millions, les employés acceptent qu'un montant représentant 10 p. cent de leur salaire soit retenu sur leurs chèques de paie pendant trois ans. Les membres de CALPA verseront à eux seuls près de 50 millions à la cagnote.

Le Conseil du patronat s'oppose à la divulgation du salaire des dirigeants

Presse Canadienne

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) s'oppose à ce que les salaires des dirigeants des entreprises inscrites à la Bourse soient divulgués sur une base individuelle, comme cela se fait déjà aux États-Unis.

Dans un avis transmis à la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ), le CPQ dit «douter fort que les actionnaires soient très intéressés» à cette information, même si cela peut «certes piquer la curiosité».

De l'avis de l'organisation patronale, les actionnaires veulent surtout connaître les détails relatifs à la performance et au potentiel de développement de l'entreprise.

Le CPQ estime aussi que la divulgation des informations au sujet de la rémunération individuelle des cadres favoriserait «le mardage des dirigeants d'entreprise par des sociétés concurrentes et elle provoquerait par ailleurs des tensions à l'intérieur de l'entreprise et avec les syndicats».

Le CPQ craint également que la publication des salaires individuels des cadres pourrait projeter «une fausse image des dirigeants d'entreprise», puisque la popula-

tion ne dispose pas «d'une formation économique qui lui permette d'apprécier de manière rationnelle le quantum de la rémunération des dirigeants».

L'organisation patronale juge enfin que procéder à une telle divulgation individuelle des salaires de cadres représenterait une entrave pour les PME désireuses de se transformer en société à capital-actions.

Le CPQ suggère plutôt que l'on se limite à dévoiler la rémunération globale des cinq dirigeants les mieux payés de l'entreprise.

C'est aussi l'option privilégiée par la CVMQ dans son projet de nouvelle réglementation, qui a été soumise ces dernières semaines à une période de consultation.

Fondation québécoise du cancer

Hôtelierie de Montréal 205, rue St-Jacques Montréal, Québec H2Y 1K4 Tel: (514) 372-7144	Hôtelierie de l'Estrie 100, rue St-Jacques Montréal, Québec H2Y 1K4 Tel: (514) 372-7144
---	---

La Fondation québécoise du cancer accueille dans ses deux hôtels les personnes en traitement contre le cancer.

Fine cuisine italienne depuis 1962

30^e anniversaire

TABLE D'HÔTE en soirée

19,92\$

Diners d'affaires à partir de **9,50\$**

Rés.: 874-2001 Téléc.: 874-9499

Salon privé accueillant de 50 à 100 personnes

1180, rue Bishop (entre boul. René-Lévesque et rue Ste-Catherine)

Centre de perfectionnement

HEC

Une approche condensée qui couvre tous les aspects de la gestion:

LE PROGRAMME D'ADMINISTRATION DE L'ENTREPRISE

pour des managers qui veulent saisir et gérer la complexité

du 14 septembre au 5 décembre 1992
7 lundis soirs, 9 vendredis soirs et 10 samedis
Remise des attestations: lundi 7 décembre

L'APPROCHE M.B.A.

Nos professeurs sont considérés comme des spécialistes émérites dans leur matière. Comme au M.B.A., où ils enseignent ou ont enseigné, ils utiliseront la méthode de cas pour aider le gestionnaire à la prise de décision.

Structure du programme:

- Contrôle de gestion
- Économie
- Finance
- Habiletés de direction
- Management
- Marketing
- Production
- Relations de travail
- Ressources humaines
- Stratégie et politiques générales
- Systèmes d'information

Jean-Pierre Lefebvre, C.A.
Maurice N. Marchon, Ph.D.
Pierre Langevin, M.Sc.
Laurent Lapierre, Ph.D.
Yvon Dufour, Ph.D.
Robert Desormeaux, Ph.D.
Eisenhower C. Etienne, Ph.D.
Jean Gerin-Lajoie, Ph.D.
Claude Bourdon, M.B.A., M.Sc.
Taieb Hafs, D.B.A.
et Francine Séguin, Ph.D.
Michel Chokron, D.E.A.

Participants: les cadres intermédiaires et supérieurs de la grande et de la moyenne entreprise. Aucun préalable académique n'est requis.

Frais: 1995\$ + TPS + TVQ = 2220,04\$

Le Centre de perfectionnement de l'École des Hautes Études Commerciales (514) 340-6001

L'esprit d'entreprise

École des Hautes Études Commerciales
Affiliée à l'Université de Montréal



M.Sc.

Analyse, consultation, recherche.

Trois cheminements de carrière rendus possibles grâce à ce programme d'études de deuxième cycle combinant une formation spécialisée dans un domaine spécifique et l'acquisition des techniques d'analyse scientifique propres à la gestion.

L'esprit d'entreprise

Maîtrise ès sciences de la gestion

48 crédits/Temps complet ou demi-temps/Classes du jour seulement

Options offertes:

- Contrôle de gestion
- Économie appliquée
- Finance
- Gestion des ressources humaines
- Gestion internationale
- Management
- Marketing
- Systèmes d'information

Conditions d'admission

B.A.A. avec une moyenne d'au moins 70% ou l'équivalent. Les bacheliers d'autres disciplines dont le diplôme est jugé équivalent par le directeur du programme sont admissibles à certaines options, sous conditions.

Trimestre d'hiver 1993

Date limite d'admission

15 septembre 1992

Renseignements et formulaires:

Bureau du registraire
École des Hautes Études Commerciales
5255, av. Decelles, Montréal (Québec) H3T 1V6
(514) 340-6151

WANG CANADA EST EN AFFAIRES.



La semaine dernière, notre société mère, Wang Laboratories, Inc., a invoqué les mesures de protection prévues au chapitre 11 de la loi américaine sur la faillite.

Durant la période où s'exercera cette protection, le bureau américain de Wang entend poursuivre la restructuration de ses activités pour renforcer sa position.

Chez Wang Canada, les affaires continuent.

Nous avons concentré nos activités dans les secteurs qui ont fait notre marque:

- fournir, soutenir et améliorer nos systèmes VS partout au Canada.
- assurer un service et un soutien hors pair pour les réseaux locaux et pour les produits d'autres fournisseurs.
- renforcer notre alliance avec IBM afin d'offrir des plates-formes et des systèmes ouverts.

- mettre en oeuvre nos produits d'imagerie réputés sur les plates-formes dites «ouvertes».
- aider nos clients à accroître leur productivité grâce à notre Gestion des processus de l'entreprise.

Nous avons travaillé fort, et aujourd'hui nos efforts portent fruit. Pour nous. Et pour vous aussi.



LA BUREAUTIQUE PERFORMANTE

Wang Canada Limitée, 66 Leek Crescent, Richmond Hill, Ont., L4B 1J7

« Il est temps de faire le ménage dans l'assurance-vie », selon l'AIAPQ

LAURIER CLOUTIER

« Il est temps de faire le ménage dans l'assurance-vie », déclare Giovanni Gaudelli, président de l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec (AIAPQ).

Il répliquait ainsi vertement au cas de la famille Lecours, rapporté dans *La Presse* de samedi dernier, qui vient de perdre 9030 dollars après avoir acheté de l'agent Lise Brodeur une police d'assurance-vie-épargne de la Westbury Canadienne-Vie. Cette compagnie allèche les vendeurs d'assurance avec son *Option placement* en leur donnant jusqu'à 95 p. cent de commission, plus un boni.

Grâce à la nouvelle loi de 89, l'assurance-vie « s'en va dans la bonne direction », ajoute M. Gaudelli dont l'organisme a pour mandat la formation des agents et l'application du code de déontologie dans les 170 compagnies. « La loi garantit qu'on procédera au nettoyage qu'on aurait dû faire depuis longtemps dans certains secteurs. La majorité des agents nous appuient. »

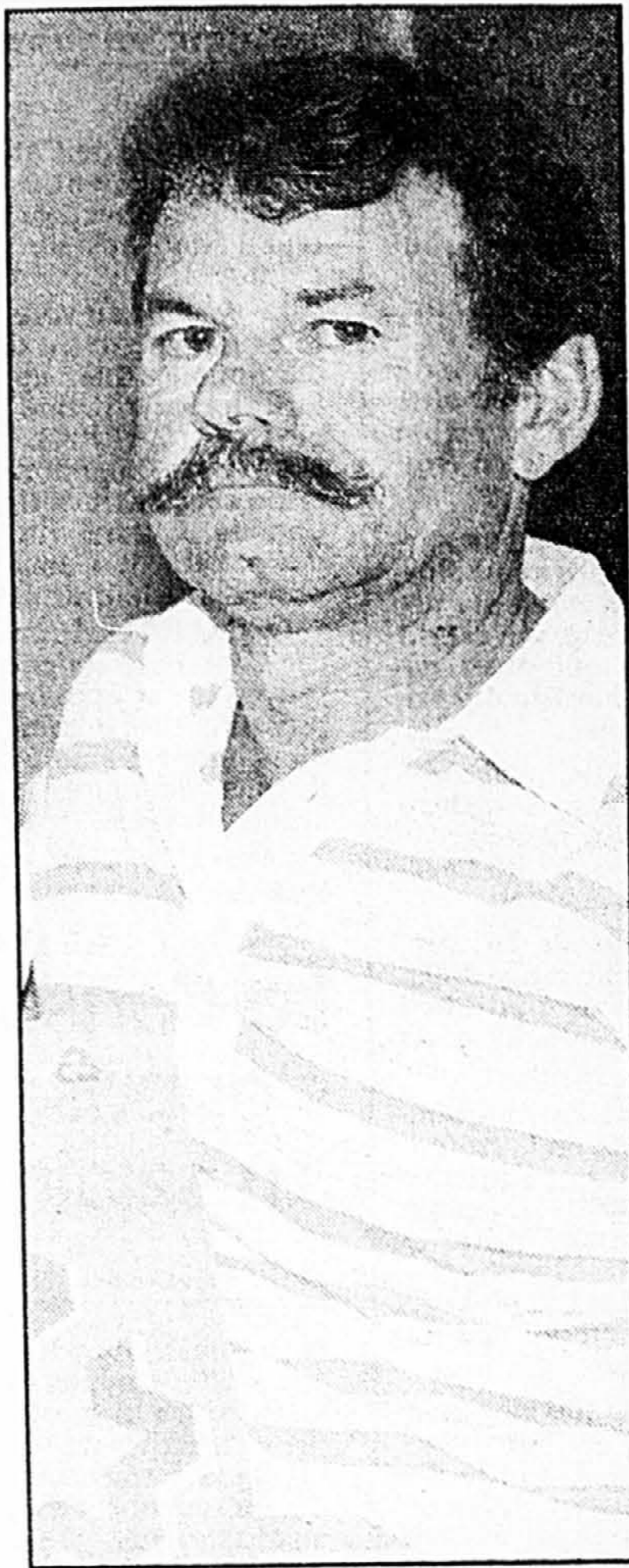
Giovanni Gaudelli « n'est pas content mais pas surpris » du plan financier de la Westbury dans lequel les Lecours ont englouti leurs économies, vu ses frais de fermeture considérables.

Des compagnies offrent 120 p. cent de commission ou plus aux vendeurs de certains produits d'assurance, un voyage à Budapest ou Las Vegas, sans parler du prix du Club du millionnaire de l'industrie.

Le président n'a rien en soi contre de telles commissions ou bonis. « Vendre une Mercedes rapporte plus qu'une Lada, en chiffres bruts. Les agents ne se lancent pas tous dans les produits à forte commission. Mais généralement la rémunération affecte tout le monde. »

« Ces polices ne sont pas suspectes en soi. Ce qui me dérange par contre, c'est qu'on mette l'accent sur le boni plutôt que sur le produit et le besoin du client. Ça me déplaît que lors du lancement d'une police, la compagnie consacre 90 p. cent de sa mise en marché à ses avantages pour le vendeur. »

M. Gaudelli n'écartera pas que la récession puisse augmenter l'intérêt pour les produits payants, mais « aucun ne devrait être



Les frais d'annulation étaient si élevés que M. Lecours a perdu les 9000 \$ qu'il avait investis dans une police d'assurance-vie-épargne.

vendu à cause de la rémunération. Si c'est payant aussi pour le client, parfait.

« L'agent commet aussi une erreur lorsqu'il n'explique pas le police au client. Mais nous sommes en régime de libre-entreprise. »

L'AIAPQ groupe 12800 agents et près de 800 courtiers. « La majorité sont des professionnels. Comme ailleurs, le groupe compte cinq p. cent de moutons noirs mais on travaille fort à les éliminer. Le consommateur doit toutefois prendre ses responsabilités. »

Le président ne nie pas que « des moutons noirs puissent s'attaquer aux marchés des analphabètes et des moins instruits, puisqu'ils prennent toujours le plus court chemin pour arriver à leurs fins. »

Mais il tient à souligner que « la plupart des produits sont lancés sans boni et que la plupart des compagnies offrent des polices sans boni. »

« Ce n'est pas courant mais exceptionnel qu'une rente différée soit affublée de 8000 dollars de frais de fermeture après deux ans. Les grandes compagnies d'assurance n'ont plus de ces produits dans leur gamme depuis des années. »

L'AIAPQ a pour mission la formation des agents et l'application du code de déontologie. A compter de l'an prochain, le nouvel agent devra détenir un DEC du cégep, se soumettre à un stage d'un an et subir un examen spécifique sur le code. Depuis 89, tout agent doit être membre de l'Association, détenir une assurance responsabilité de 500000 dollars et contribuer au fond d'indemnités. Des « militaires » sont actuellement en formation continue.

De plus, en vertu de l'article 28 de la loi, l'AIAPQ prétend pouvoir inciter les compagnies à prendre leurs responsabilités. Giovanni Gaudelli apprécierait beaucoup s'en faire des alliés.

Lors d'un problème, le consommateur devrait se plaindre à son agent, à l'assureur et à l'AIAPQ. Cette dernière peut aussi l'informer de l'existence de plaintes contre un agent.

Notons que l'agent Lise Brodeur n'œuvre plus dans l'assurance-vie depuis février dernier, mais elle a quitté d'elle-même, sans qu'on porte plainte contre elle ou qu'on lui retire son permis.

Econo-flashes

Le FMI satisfait des réformes russes

Le Fonds monétaire international (FMI) semble satisfait du programme de réformes économiques mis en place par la Russie et paraît écarter les risques d'un désaccord sur la politique monétaire. Le directeur-adjoint du FMI, Richard Erb, en visite à Moscou, s'est déclaré impressionné par la confiance manifestée par le gouvernement et les autorités monétaires et la cohésion qui régnait entre eux. « Je repars avec le sentiment que toutes les autorités se sentent très sûres de ce qu'elles font (...) J'ai eu l'impression qu'elles n'étaient absolument pas dépassées par les défis qu'elles doivent relever. » « Je pense qu'il est clair pour la banque centrale et le gouvernement qu'il n'y a pas de retour en arrière possible, que c'est un processus en marche et qu'il doit se poursuivre », a-t-il dit lors d'une conférence de presse. La Russie a lancé en janvier dernier un vaste programme de réforme économique, fondé dans un premier temps sur la libération des prix et la promesse de privatisation des entreprises nationales. Mais les économistes font remarquer que les réformes s'enlisent en raison des demandes de liquidités qui surgissent de toutes parts.

La bourse en bref

MONTRÉAL

Volume: Mercredi 4 976 000, Mardi 6 357 000

Faits saillants:

	Mercredi	Mardi
Actions trans.	360	369
Gains	133	110
Pertes	104	132
Inchangées	123	127
Hauts 92	9	11
Bas 92	9	7

Valeurs les plus actives

Volume	Valeurs	Ferm.	Var.
331 200	Oshawa Grp - A	21 1/2	stab.
246 050	N.S. Power Rcpts	7 1/4	+1/4
201 005	Bq Royale du Cda	25	+1/4
159 811	Bq Nationale	8 1/2	+1/4
117 770	Bq Nouv-Ecosse	23 1/2	+1/4

Juniors / Mines et pétroles

Volume	en cents	Ferm.	Var.
188 700	KWG Inc.	3,55	-10
181 600	Lyon Lake Mines	07	-01
115 702	N.Amer.Metal	02	-035
79 400	Mazarin	29	+01
58 000	Granisko - A	1,45	+16

NEW YORK

Volume: Mercredi 171 840 000, Mardi 201 620 000

Faits saillants:

	Mercredi	Mardi
Actions trans.	2 304	2 325
Gains	1 002	736
Pertes	715	989
Inchangées	587	600
Hauts 92	26	26
Bas 92	29	62

Valeurs les plus actives

Volume	Valeurs	Ferm.	Var.
5 841 200	Computvsn	10 1/4	-1 1/4
2 990 300	Gen Motors	34 1/4	+1/4
2 609 600	Telex Mex Ads	45 1/4	+1 1/4
2 055 400	Comsol NG	43 1/4	+1/4
2 025 200	Ch Bank Pfc	11 1/4	-1/4

Indices Dow Jones:

	Dix.	Haut	Bas	Chg.	Var.
30 ind.	3235,19	3261,40	3217,09	3246,81	+14,59
20 Tr	1212,64	1219,92	1196,35	1204,40	-12,07
15 S/P	217,83	218,83	216,51	218,39	+0,63
65 comp	1126,99	1134,81	1118,04	1127,46	+0,05

TORONTO

Volume: Mercredi 20 452 000, Mardi 25 928 000

Faits saillants:

	Mercredi	Mardi
Actions trans.	803	812
Gains	274	241
Pertes	234	282
Inchangées	295	289
Hauts 92	24	23
Bas 92	16	16

Valeurs les plus actives

Volume	Valeurs	Ferm.	Var.
935 511	Nova Corp. Power	10 1/4	+1/4
921 984	N.S. Power Rcpts	7 1/4	+1/4
571 970	Bq Tor-Dominion	18 1/4	+1/4
570 461	Nova Corp.	8 1/4	-1/4
488 900	BP Canada Rcpts	4,95	-0,05

Mines et pétroles

Volume	en cents	Ferm.	Var.
376 000	Pure Gold	10	-02
286 000	Petromet	50	+02
223 106	Penn West Pete	34	+04
208 000	Westfort Pete	08	-01
176 337	Maxx Pete	50	-03

NASDAQ

Volume: Mercredi 145 869 400, Mardi 152 407 600

Faits saillants:

	Mercredi	Mardi
Actions trans.	4 195	4 197
Gains	1 246	1 025
Pertes	1 060	1 337
Inchangées	1 889	1 835
Hauts 92	37	29
Bas 92	81	86

Indices NASDAQ

	Haut	Bas	Ferm.	Var.
Composite	558,805	55,60	558,80	+4,58
Industrielles	592,24	58,88	592,24	+5,70
Banques	453,12	45,08	451,08	-1,73
Assurances	666,19	66,10	666,19	+0,75
Finances	666,47	66,10	66,47	+4,01
Transports	534,88	53,42	534,32	+1,73
Services pub.	618,70	61,37	618,70	+5,63

Indices Standard & Poor's:

	Haut	Bas	Ferm.	Var.
400 Industries	486,11	48,23	486,00	+2,49
20 Transports	311,42	30,93	308,28	-2,63
40 Serv. pub.	157,96	15,74	157,96	+0,24
40 Finances	34,83	3,47	34,80	+0,22
500 composé	413,61	41,03	413,51	+1,30

Rapport sur Les Coopérants dans deux semaines

LAURIER CLOUTIER

L'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec (AIAPQ) publiera dans deux semaines un rapport fort attendu sur Les Coopérants, compagnie d'assurance-vie qui a dû cesser ses activités à la suite de ses problèmes financiers.

Le président de l'Association, Giovanni Gaudelli, déclare que ce document prouvera que les nouvelles structures de l'industrie

protègent bien le public depuis la loi de 89.

« L'AIAPQ s'est donné comme mandat chez Les Coopérants de lutter contre les remplacements automatiques de polices » par les agents qui avaient changé d'assureur ou qui cherchaient de nouvelles commissions.

Ce maraudage sur la clientèle existante provoque 80 p. cent de plaintes et enquêtes dans l'assurance-vie, car l'agent y gagne souvent plus que le consommateur. Les Coopérants présentait un cas particulier car les agents de la

compagnie, ayant changé d'employeur, n'étaient plus là pour défendre le bien-fondé de leur police face aux assauts du vendeur, comme c'est la règle.

« On a ralenti le roulement des polices et départagé clairement les procédures correctes des incorrectes. La plupart des compagnies s'en lavent les mains car les remplacements proviennent parfois de l'interne » et augmentent l'activité. Les assureurs devraient bloquer cette pratique. »

Des compagnies comme la Great West et la Mutuelle ont ex-

perimenté la commission nivelée, qui étale sur 10 ans, au lieu de deux ou trois, la rémunération de l'agent. Mais M. Gaudelli révèle que des assureurs ont fini par remoduler autrement leurs systèmes de rémunération et que la commission nivelée n'a pas donné les résultats escomptés. Les agents n'allaient plus notamment décrocher suffisamment de nouvelles clientèles.

L'AIAPQ aborde la « phase finale » de son étude sur la rémunération.

Les Québécois de Floride sont assurés contre les ouragans

SUITE A LA PAGE B1

record, pour le moment, d'être le plus important de l'histoire des États-Unis.

Selon Mme Salvatore, les compagnies d'assurances feront d'abord parvenir un premier cheque aux assurés les plus démunis et ensuite aux autres. Elle ne peut dire combien de temps les assurés devront attendre avant d'obtenir le paiement total de leur réclamation. Tout dépendra de la réclamation et de l'étendue des dégâts.

Mme Salvatore conseille aussi aux propriétaires de maisons endommagées de prendre des photos et de préparer un inventaire très détaillé des dommages à la structure de la

maison et aux biens personnels, ainsi que du coût de remplacement de ces objets.

Reçus à conserver
Le propriétaire doit également s'assurer de conserver tout document pertinent, dont les reçus, et de dire à la compagnie comment et où le joindre.

Elle met en garde tout assuré que se verrait offrir dès le début une somme globale pour couvrir les dommages. « Méfiez-vous, dit-elle, et n'acceptez rien avant d'avoir effectué l'inventaire des dégâts. »

Vacanciers

Par ailleurs, les vacanciers québécois qui ont subi la colère de l'ouragan sont pour la plupart couverts pour les biens perdus ou

endommagés par le biais de leur assurance-habitation. Cette assurance prévoit 10 p. cent du montant de la couverture totale pour les biens à l'extérieur du pays. L'automobile est couverte par le biais de l'assurance-automobile.

De plus, ceux qui planifiaient un voyage en Floride cette semaine par Air Canada ont deux options. Ils peuvent modifier leurs dates de voyage d'ici le 31 août, en autant que le voyage soit effectué d'ici le 15 septembre.

La compagnie aérienne offre aussi d'annuler tout simplement les billets, si les voyageurs le désirent. Tous les billets, même les non remboursables, seront remboursés complètement par le biais d'un coupon utilisable pour tout autre voyage à l'intérieur de l'année.

AVIS LÉGAUX APPELS D'OFFRES SOUMISSIONS - ENCANS

Ville de Pierrefonds

APPEL D'OFFRES

Marché ST-92-19
Travaux d'aménagement paysager comprenant travaux de stabilisation des berges avec mur de soutènement, de construction d'écrans en bois traité et de sentier en asphalte, de plantation et de gazonnement dans divers parcs et espaces verts de la ville, sur les lots nos 37, 107, 108, 140, 143, 147, 148 et 333.

Approximativement:
mur de soutènement - 330 m²
écrans en bois traité - 20 m
gazon - 950 m²
plantations diverses - 200 unités

Marché ST-92-20
Travaux de pavage, de bordures, de trottoirs et travaux connexes sur parties des rues Meloche et Joron; lots nos 89, 90, 201 et 202.

Approximativement 450 tonnes métriques de béton bitumineux

Marché ST-92-21
Travaux d'éclairage de rues et travaux connexes sur parties des rues Meloche et Joron; lots nos 89, 90, 201 et 202.

Approximativement 10 lampadaires

Marché ST-92-22
Travaux d'égout domestique, de démolition de la station de pompage « Alexander », nettoyage du collecteur « Basswood » (dépot de boue) et travaux connexes sur les lots nos 26, 27, 30 et 31.

Approximativement 100 mètres linéaires d'égout domestique
Démolition d'une (1) station de pompage
Approximativement 225 mètres linéaires de nettoyage du collecteur « Basswood »

La ville de Pierrefonds demande des soumissions en duplicata, sous enveloppe cachetée marquée « Soumission pour contrat ST-92-19 » ou « Soumission pour contrat ST-92-20 » ou « Soumission pour contrat ST-92-21 » adressée au greffier de la ville, M. Gabriel Legault, au 13665, boulevard Pierrefonds, Pierrefonds, Québec.

Ces soumissions seront reçues jusqu'à 11h, le mercredi 9 septembre 1992 et ouvertes publiquement immédiatement.

Seules les soumissions sur les formulaires préparés par la ville seront acceptées. Copies des plans et documents de soumission pourront être obtenus au Service du génie, au 13665, boulevard Pierrefonds, Pierrefonds (téléphone 620-5111, poste 332), moyennant un dépôt non remboursable de cinquante dollars (50 \$) par chaque marche.

La ville de Pierrefonds ne s'engage pas à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, sans obligation de sa part. Elle se réserve en outre, le droit de rejeter toutes les soumissions reçues ou d'omettre du contrat, une ou plusieurs parties du bordereau de prix, si elle le juge à propos, sans responsabilité quelconque envers les soumissionnaires.

Le greffier,
Gabriel Legault

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

Travaux publics Canada / Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au gestionnaire régional, Politique et administration des marchés, région du Québec, Travaux publics Canada, Complexe Guy-Favreau, 200 ouest, boul. René-Lévesque, tour est, 6e étage (si par courrier, pièce 702-14), Montréal (Québec) H2Z 1X4 seront reçues jusqu'à 15h, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution à l'adresse précitée. Téléphone: (514) 283-1199.

SERVICE

Appel d'offres no 3921-025-1
Projet no 600289
Pour: Office National du Film
3155, chemin Côte-de-Liesse et
125, rue Houde
Nettoyage intérieur et entretien des entrées
SAINT-LAURENT (Québec)
Date limite: 24 septembre 1992
Info. générales: (514) 496-3409
Info. techniques: (514) 496-3602

« Les soumissionnaires sont priés de noter qu'il est possible que les dispositions du Programme de contrats fédéraux visant l'équité en matière d'emploi s'appliquent. »

INSTRUCTIONS

Ni la plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement retenue.

Canada

Société d'énergie de la Baie James

PROJET LG 1 (1986) APPEL D'OFFRES N° 1UA-430-2-01 INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS DE COMMANDE ET D'APPAREILLAGE TÉLÉPHONIQUE

Date et heure limites de réception des soumissions: Le mardi 20 octobre 1992 à 15 h 30, heure de Montréal
Garantie de soumission: 400 000 \$
Prix du document: 250 \$ toutes taxes incluses.
Les documents d'appel d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 à l'endroit suivant:

Société d'énergie de la Baie James
SERVICE CONTRATS
19e étage
500, boul. René-Lévesque ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1Z9

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.

Une garantie de soumission au montant mentionné ci-haut est requise conformément aux exigences du document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies ou sociétés en coparticipation ayant leur siège social et leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent l'expérience pertinente à l'objet du contrat et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière n'est pas tenue d'accepter la plus basse ni aucune des autres soumissions.

Pour obtenir le document d'appel d'offres ou pour tout renseignement supplémentaire concernant le document d'appel d'offres, veuillez communiquer avec Susie Leveille au (514) 879-6700.

Jocelyne Fortin
Chef de service Contrats

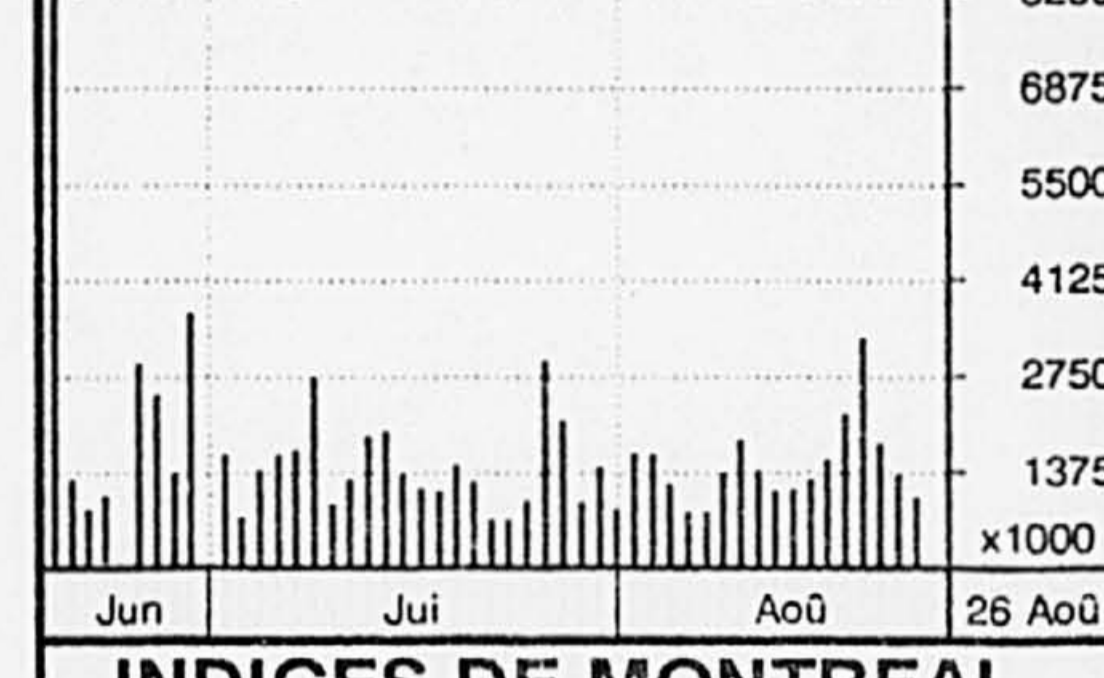
Suite des Avis lé

VARIATIONS QUOTIDIENNES DE L'INDICE COMPOSÉ

Haut: 1773.69
Fermeture: 1773.34
Bas: 1767.53



Moyenne mobile 10 jours
VOLUME QUOTIDIEN DES TRANSACTIONS: 4956000



INDICES DE MONTRÉAL

Table listing various market indices such as MARCHÉ CANADIEN (XXM), MARCHÉ BANCAIRE (XCB), HYDROCARBURES (XCO), etc., with their current values and changes.

Source: Decision-Plus Inc.

COMMENT LIRE LES COTES DE LA BOURSE

Les titres sont énumérés par ordre alphabétique de noms de compagnies. Seuls apparaissent les titres transigés au cours de la période. La valeur des titres est exprimée en cents sauf si la mention « \$ » apparaît.

Div (1) = Dividende par action sur une base annuelle.
C/B (1) = Cours de l'action divisé par le bénéfice annuel par action.
Ventes = En unités sauf si la mention « c » (centaines) apparaît.

EXPLICATION DES CODES

BOURSES DE MONTRÉAL ET TORONTO
p o o = Titre assujéti à une réglementation spéciale.
A = Action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote limité.

BOURSE DE VANCOUVER

z = Lot brisé.
W u w = Bon de souscription (Warrant).
u = Unités de capital-actions.
pr = Action privilégiée.

BOURSES DE NEW YORK ET AMEX

g = Dividende en dollars canadiens.
e = Dividende extraordinaire.
D = Entrée en scène commerciale ou industrielle.
f = Entreprise de ressources.

Table of stock market data for Montreal and Toronto, including columns for stock name, price, volume, and change.

MONTRÉAL

Table of stock market data for Montreal, listing various stocks and their performance.

NEW YORK

Table of stock market data for New York, listing various stocks and their performance.

AMERICAN

Table of stock market data for American stocks, listing various stocks and their performance.

MONTRÉAL

Table of stock market data for Montreal, listing various stocks and their performance.

NEW YORK

Table of stock market data for New York, listing various stocks and their performance.

AMERICAN

Table of stock market data for American stocks, listing various stocks and their performance.

LES METAUX

MARCHÉ DE LONDRES PRIX EN STERLING PAR TONNE MÉTRIQUE

FERMEURE
CUIVRE (catégorie A)
comptant 1258-1260-5

CONTRATS À TERME

DE LA BOURSE DE MONTRÉAL

3 MOIS
Acceptations Bancaires Canadiennes

Table of forward contract data for 3 months, including bank acceptances and other financial instruments.

1 MOIS

Table of forward contract data for 1 month, including bank acceptances and other financial instruments.

CONTRAT À terme sur obligations

du gouvernement du Canada \$100 000; points de 100 pct

Table of forward contract data for government bonds, including 100,000 dollar obligations.

OPTIONS sur contrats à terme

du gouvernement du Canada \$100 000; points de 100 pct

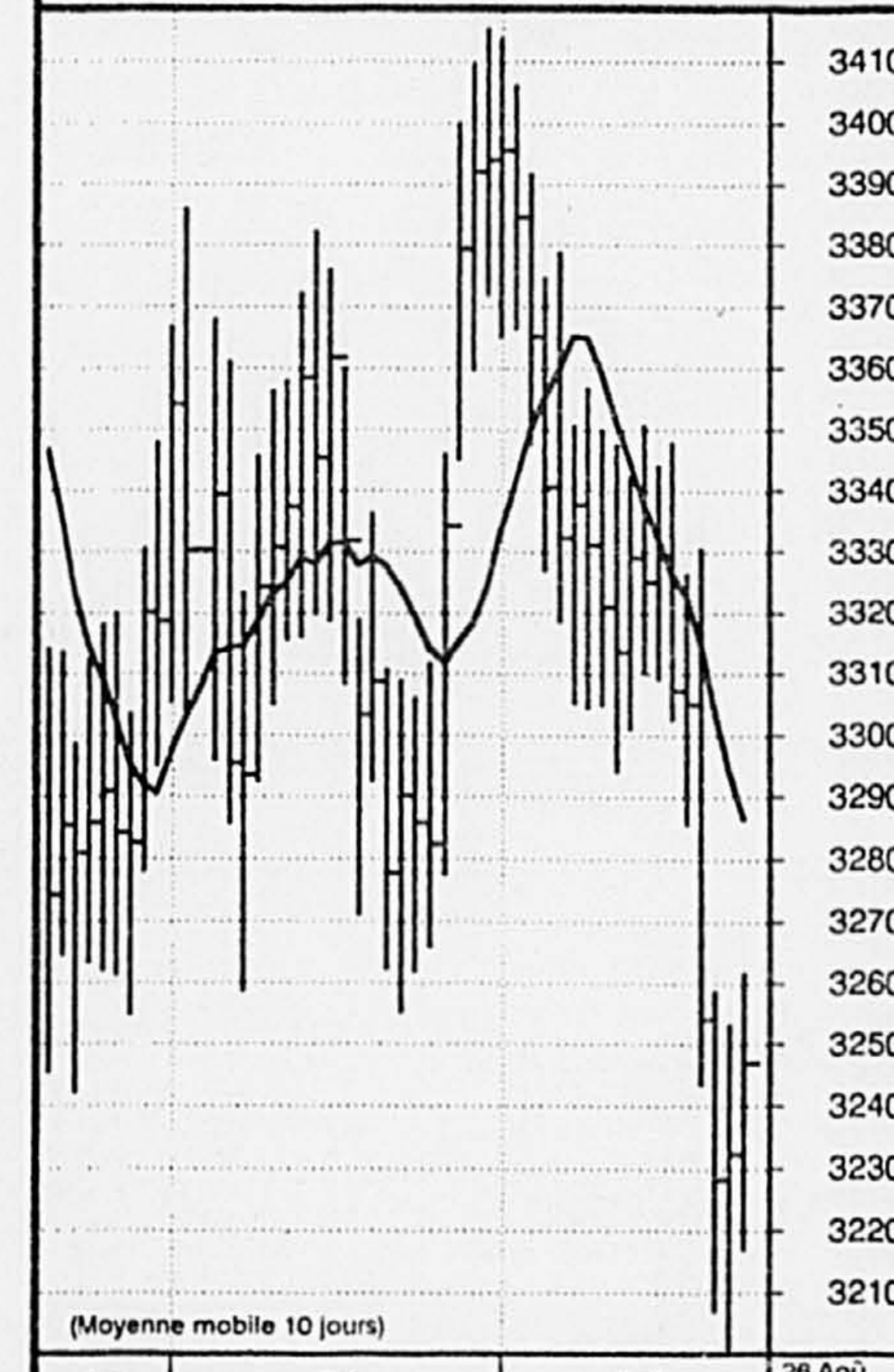
Table of forward contract data for government bond options, including 100,000 dollar obligations.

LA DIVISION INTERNATIONALE À MONTRÉAL

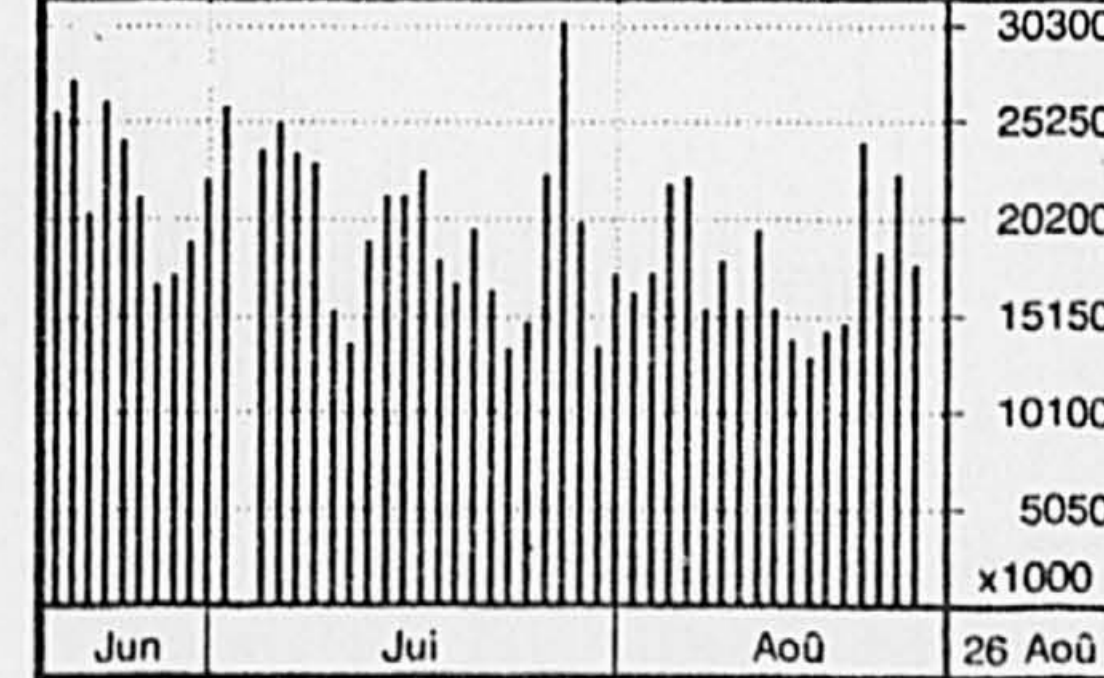
Table of international division data for Montreal, listing various stocks and their performance.

VARIATIONS QUOTIDIENNES DE L'INDICE COMPOSÉ

Haut: 3261.40
Fermeture: 3246.81
Bas: 3217.09



Moyenne mobile 10 jours
VOLUME QUOTIDIEN DES TRANSACTIONS: 172837000



INDICES DE NEW-YORK

Table listing various market indices such as COMPOSÉ INDUSTRIELLES, TRANSPORTS, SERVICES PUBLICS, etc., with their current values and changes.

Source: Decision-Plus Inc.

MONTRÉAL

Table of stock market data for Montreal, listing various stocks and their performance.

NEW YORK

Table of stock market data for New York, listing various stocks and their performance.

AMERICAN

Table of stock market data for American stocks, listing various stocks and their performance.

MONTRÉAL

Table of stock market data for Montreal, listing various stocks and their performance.

NEW YORK

Table of stock market data for New York, listing various stocks and their performance.

AMERICAN

Table of stock market data for American stocks, listing various stocks and their performance.

MONTRÉAL

Table of stock market data for Montreal, listing various stocks and their performance.

NEW YORK

Table of stock market data for New York, listing various stocks and their performance.

AMERICAN

Table of stock market data for American stocks, listing various stocks and their performance.

LES METAUX

MARCHÉ DE LONDRES PRIX EN STERLING PAR TONNE MÉTRIQUE

FERMEURE
CUIVRE (catégorie A)
comptant 1258-1260-5

CONTRATS À TERME

DE LA BOURSE DE MONTRÉAL

3 MOIS
Acceptations Bancaires Canadiennes

Table of forward contract data for 3 months, including bank acceptances and other financial instruments.

1 MOIS

Table of forward contract data for 1 month, including bank acceptances and other financial instruments.

CONTRAT À terme sur obligations

du gouvernement du Canada \$100 000; points de 100 pct

Table of forward contract data for government bonds, including 100,000 dollar obligations.

OPTIONS sur contrats à terme

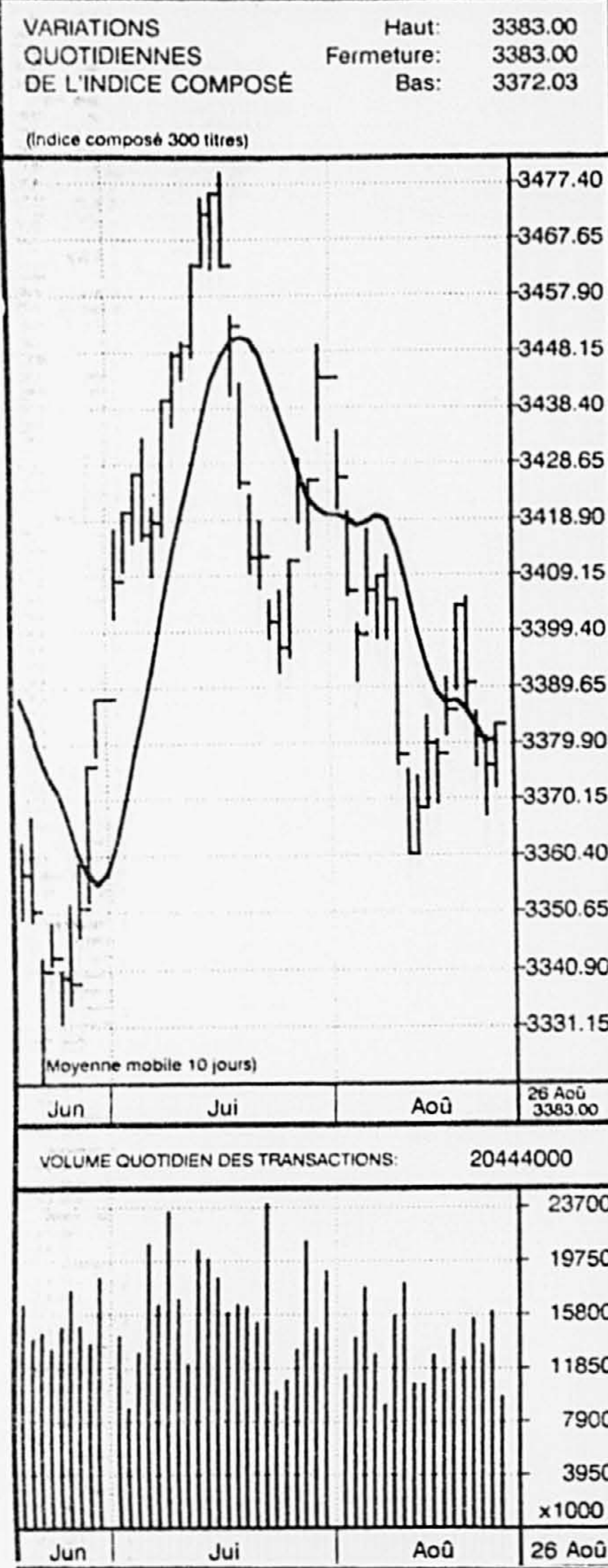
du gouvernement du Canada \$100 000; points de 100 pct

Table of forward contract data for government bond options, including 100,000 dollar obligations.

LA DIVISION INTERNATIONALE À MONTRÉAL

Table of international division data for Montreal, listing various stocks and their performance.

TORONTO



INDICES DE TORONTO

300/COMPOSÉ	3383.00	+7.18
SERV. FINANCIERS	2762.95	+18.45
MINES ET MÉTAUX	2951.96	-0.28
PÉTROLE ET GAZ	3327.69	+4.14
INDUSTRIELLES	1825.00	-6.48
AURIÈRES	5080.01	+12.60
PAPETERIES	3124.58	-6.67
CONSOMMATION	5947.67	+13.10
IMMOBILIER	4694.55	+9.68
TRANSPORT	4144.27	+77.04
PIPELINES	3545.45	+25.00
SERV. PUBLICS	3231.06	-1.20
COMMUNICATIONS	6964.10	-31.81
DÉTAIL	3763.36	+7.81
GESTION	3842.97	+28.75

INDICE TSE 35

HAUT	184.30
FERMETURE	184.28 (+0.30)
BAS	183.52
VOLUME	3899171

Source: Decision-Plus Inc.

Ventes

Code	Titre	Ch.	Bas	Form.	Net
A	Aber Res	2720	196	200	-7
B	Adco	255	14	14	0
C	Adco	255	14	14	0
D	Adco	255	14	14	0
E	Adco	255	14	14	0
F	Adco	255	14	14	0
G	Adco	255	14	14	0
H	Adco	255	14	14	0
I	Adco	255	14	14	0
J	Adco	255	14	14	0
K	Adco	255	14	14	0
L	Adco	255	14	14	0
M	Adco	255	14	14	0
N	Adco	255	14	14	0
O	Adco	255	14	14	0
P	Adco	255	14	14	0
Q	Adco	255	14	14	0
R	Adco	255	14	14	0
S	Adco	255	14	14	0
T	Adco	255	14	14	0
U	Adco	255	14	14	0
V	Adco	255	14	14	0
W	Adco	255	14	14	0
X	Adco	255	14	14	0
Y	Adco	255	14	14	0
Z	Adco	255	14	14	0

Ventes

Code	Titre	Ch.	Bas	Form.	Net
A	Adco	255	14	14	0
B	Adco	255	14	14	0
C	Adco	255	14	14	0
D	Adco	255	14	14	0
E	Adco	255	14	14	0
F	Adco	255	14	14	0
G	Adco	255	14	14	0
H	Adco	255	14	14	0
I	Adco	255	14	14	0
J	Adco	255	14	14	0
K	Adco	255	14	14	0
L	Adco	255	14	14	0
M	Adco	255	14	14	0
N	Adco	255	14	14	0
O	Adco	255	14	14	0
P	Adco	255	14	14	0
Q	Adco	255	14	14	0
R	Adco	255	14	14	0
S	Adco	255	14	14	0
T	Adco	255	14	14	0
U	Adco	255	14	14	0
V	Adco	255	14	14	0
W	Adco	255	14	14	0
X	Adco	255	14	14	0
Y	Adco	255	14	14	0
Z	Adco	255	14	14	0

Ventes

Code	Titre	Ch.	Bas	Form.	Net
A	Adco	255	14	14	0
B	Adco	255	14	14	0
C	Adco	255	14	14	0
D	Adco	255	14	14	0
E	Adco	255	14	14	0
F	Adco	255	14	14	0
G	Adco	255	14	14	0
H	Adco	255	14	14	0
I	Adco	255	14	14	0
J	Adco	255	14	14	0
K	Adco	255	14	14	0
L	Adco	255	14	14	0
M	Adco	255	14	14	0
N	Adco	255	14	14	0
O	Adco	255	14	14	0
P	Adco	255	14	14	0
Q	Adco	255	14	14	0
R	Adco	255	14	14	0
S	Adco	255	14	14	0
T	Adco	255	14	14	0
U	Adco	255	14	14	0
V	Adco	255	14	14	0
W	Adco	255	14	14	0
X	Adco	255	14	14	0
Y	Adco	255	14	14	0
Z	Adco	255	14	14	0

Ventes

Code	Titre	Ch.	Bas	Form.	Net
A	Adco	255	14	14	0
B	Adco	255	14	14	0
C	Adco	255	14	14	0
D	Adco	255	14	14	0
E	Adco	255	14	14	0
F	Adco	255	14	14	0
G	Adco	255	14	14	0
H	Adco	255	14	14	0
I	Adco	255	14	14	0
J	Adco	255	14	14	0
K	Adco	255	14	14	0
L	Adco	255	14	14	0
M	Adco	255	14	14	0
N	Adco	255	14	14	0
O	Adco	255	14	14	0
P	Adco	255	14	14	0
Q	Adco	255	14	14	0
R	Adco	255	14	14	0
S	Adco	255	14	14	0
T	Adco	255	14	14	0
U	Adco	255	14	14	0
V	Adco	255	14	14	0
W	Adco	255	14	14	0
X	Adco	255	14	14	0
Y	Adco	255	14	14	0
Z	Adco	255	14	14	0

Ventes

Code	Titre	Ch.	Bas	Form.	Net
A	Adco	255	14	14	0
B	Adco	255	14	14	0
C	Adco	255	14	14	0
D	Adco	255	14	14	0
E	Adco	255	14	14	0
F	Adco	255	14	14	0
G	Adco	255	14	14	0
H	Adco	255	14	14	0
I	Adco	255	14	14	0
J	Adco	255	14	14	0
K	Adco	255	14	14	0
L	Adco	255	14	14	0
M	Adco	255	14	14	0
N	Adco	255	14	14	0
O	Adco	255	14	14	0
P	Adco	255	14	14	0
Q	Adco	255	14	14	0
R	Adco	255	14	14	0
S	Adco	255	14	14	0
T	Adco	255	14	14	0
U	Adco	255	14	14	0
V	Adco	255	14	14	0
W	Adco	255	14	14	0
X	Adco	255	14	14	0
Y	Adco	255	14	14	0
Z	Adco	255	14	14	0

Ventes

Code	Titre	Ch.	Bas	Form.	Net
A	Adco	255	14	14	0
B	Adco	255	14	14	0
C	Adco	255	14	14	0
D	Adco	255	14	14	0
E	Adco	255	14	14	0
F	Adco	255	14	14	0
G	Adco	255	14	14	0
H	Adco	255	14	14	0
I	Adco	255	14	14	0
J	Adco	255	14	14	0
K	Adco	255	14	14	0
L	Adco	255	14	14	0
M	Adco	255	14	14	0
N	Adco	255	14	14	0
O	Adco	255	14	14	0
P	Adco	255	14	14	0
Q	Adco	255	14	14	0
R	Adco	255	14	14	0
S	Adco	255	14	14	0
T	Adco	255	14	14	0
U	Adco	255	14	14	0
V	Adco	255	14	14	0
W	Adco	255	14	14	0
X	Adco	255	14	14	0
Y	Adco	255	14	14	0
Z	Adco	255	14	14	0

VANCOUVER

VOLUME: 13 000 000

INDICE GÉNÉRAL FERMETURE 574 26 - 2 75

Code	Titre	Ch.	Bas	Form.	Net
A	Adco	255	14	14	0
B	Adco	255	14	14	0
C	Adco	255	14	14	0
D	Adco	255	14	14	0
E	Adco	255	14	14	0
F	Adco	255	14	14	0
G	Adco	255	14	14	0
H	Adco	255	14	14	0
I	Adco	255	14	14	0
J	Adco	255	14	14	0
K	Adco	255	14	14	0
L	Adco	255	14	14	0
M	Adco	255	14	14	0
N	Adco	255	14	14	0
O	Adco	255	14	14	0
P	Adco	255	14	14	0
Q	Adco	255	14	14	0
R	Adco	255	14	14	0
S	Adco	255	14	14	0
T	Adco	255	14	14	0
U	Adco	255	14	14	0
V	Adco	255	14	14	0
W	Adco	255	14	14	0
X	Adco	255	14	14	0
Y	Adco	255	14	14	0
Z	Adco	255	14	14	0

Ventes

Code	Titre	Ch.	Bas	Form.	Net
A	Adco	255	14	14	0
B	Adco	255	14	14	0
C	Adco	255	14	14	0
D	Adco	255	14	14	0
E	Adco	255	14	14	0
F	Adco	255	14	14	0
G	Adco	255	14	14	0
H	Adco	255	14	14	0
I	Adco	255	14	14	0
J	Adco	255	14	14	0
K	Adco	255	14	14	0
L	Adco	255	14	14	0
M	Adco	255	14	14	0
N	Adco	255	14	14	0
O	Adco	255	14	14	0
P	Adco	255	14	14	0
Q	Adco	255	14	14	0
R	Adco	255	14	14	0
S	Adco	255	14	14	0
T	Adco	255	14	14	0
U	Adco	255	14	14	0
V	Adco	255	14	14	0
W	Adco	255	14	14	0
X	Adco	255	14	14	0
Y	Adco	255	14	14	0
Z	Adco	255	14	14	0

Ventes

Code	Titre	Ch.	Bas	Form.	Net
A	Adco	255	14	14	0
B	Adco	255	14	14	0
C	Adco	255	14	14	0
D	Adco	255	14	14	0
E	Adco	255	14	14	0
F	Adco	255	14	14	0
G	Adco	255	14	14	0
H	Adco	255	14	14	0
I	Adco	255	14	14	0
J	Adco	255	14	14	0
K	Adco	255	14	14	0
L	Adco	255	14	14	0
M	Adco	255	14	14	0
N	Adco	255	14	14	0
O	Adco	255	14	14	0
P	Adco	255	14	14	0
Q	Adco	255	14	14	0
R	Adco	255	14	14	0
S	Adco	255	14	14	0
T	Adco	255	14	14	0
U	Adco	255	14	14	0
V	Adco	255	14	14	0
W	Adco	255	14	14	0
X	Adco	2			

MARCHÉ DES OPTIONS - (Chicago)

Table of market options for various stocks including Alcan, Alcan, Alcan, etc. Columns include stock name, option type, price, and other market data.

LES DEVISES

Table of exchange rates for various currencies including Canadian Dollar, US Dollar, and others.

ALBERTA

Table of market data for Alberta, including oil prices and other commodities.

OPTIONS TRANS-CANADA (transigées)

Table of transacted options for various Canadian companies like Alcan, Alcan, etc.

FONDS MUTUELS

Table of mutual funds including various investment funds and their performance.

AMERICAINE

Table of American market data including stock prices and market indices.

LES OBLIGATIONS

Table of bond market data including government and corporate bonds.

L'ARGENT

Text discussing the money market and interest rates.

NEW YORK

Table of New York market data including stock prices and market indices.

INDICES SUR OPTIONS STANDARD & POOR A CHICAGO

Table of Standard & Poor options indices for various stocks.

DIVIDENDES

Table of dividend payments for various companies.

TITRES AU COMPTANT (DE TORONTO)

Table of securities traded on the Toronto stock exchange.

Advertisement for 'Fondation québécoise du cancer' with contact information and a logo.

Advertisement for 'LA FONDATION CANADIENNE DU REIN' (Canadian Kidney Foundation).

Advertisement for '2075, rue de Champlain Montréal (Québec)' with contact details.

Advertisement for 'NEW YORK' with market data and analysis.

Advertisement for 'LE PETROLE' (Oil) with market data and analysis.

DÉCÈS, PRIÈRES, REMERCIEMENTS

INDEX DES DÉCÈS

BEAUDOIN (JOLIN) - BELANGER (Roger E.) - BOLEAU (Guertin) - BOLEAU (Olive) - BRAY (Dr Russell) - BURNHAM (Henry) - CHOQUET (Maria) - COUSINEAU (Gabrielle) - DAVID (Jean-Léo) - DUCHESNEAU (Henriette) - FAVREAU (Paul) - FERLAND (Gérard) - GELINAS (Hélène) - GREGOIRE (Oswald) - JULIEN (Raymond C.R.) - LAPIERRE (Annette) - LEHLAUC (Lucien) - NAKHLE (Michel) - PICARD (Raymond) - QUIRION (Jacqueline) - SABER (A. Jean) - SEGUIN (Suzanne) - THERIAULT (Léo) - VARY (Jean-Paul) - ZALOU (Gerry)

DAVID (Jean-Léo) A Montréal, le 18 août 1992, à l'âge de 58 ans, est décédé Jean-Léo David, fondateur de Parent, David, Rouleau et Associés, époux en 1ères noces de Jacqueline Marchand, en 2es noces de feu Denise Maillé et en 3es noces de Claire Alary. Outre son épouse, il laisse son fils Pierre (Francine Massicotte), ses petits-enfants Emilie et Philippe, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces. Selon les volontés du défunt il n'a pas été exposé, il a été incinéré. Des funérailles en présence des cendres seront célébrées le samedi 29 août à 11 h en l'église de St-Sauveur-des-Monts. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction Maison funéraire Trudel St-Sauveur-des-Monts

GAULON (Marguerite) A Montréal, le 25 août 1992, à l'âge de 83 ans, est décédée Marguerite Gaulon, épouse de feu M. Athanase Gaulin, ancienement de St-François de Montmagny. Selon ses volontés elle ne sera pas exposée. Le service religieux sera célébré, en présence de la défunte, le samedi 29 août 1992, à 14 h, en l'église de St-François de Montmagny et de là au cimetière paroissial. La famille recevra les condoléances au Centre des Loisirs après la cérémonie. Elle laisse dans le deuil ses enfants Margot (Milan Zeron), Guy (Celyne Mercier) Lorraine (Monique Boudreau), Jean-Yves, Conrad (Michelle Garant), Lionel (Yolande Raymond), Michel (Odette Thibault), ses petits-enfants Mark et Anne Zeron, Hubert, Denis et Dano Gaulin (Jean Richard), Jean-François et Julie Boudreau (André Gagnon), Marie, Pierrette et Hélène Gaulin, France, Chantale et Lyne Gaulin, Marie-Claude et Isabelle Gaulin, son frère Gérard, ses beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces et amies). Des dons à la Société québécoise de l'Autisme, 2300 boul. René-Lévesque o., Montréal, H3H 2R5, seront appréciés. La direction des funérailles a été confiée à la Maison Funéraire Laurent Normand Inc. 115 rue St-Louis Montmagny

NAKHLE (Michel) Accidentellement à Rawdon, le 23 août 1992, à l'âge de 38 ans, est décédé M. Michel Nakhle. Il laisse dans le deuil sa fille Danielle, épouse de René Verreault, son fils Jean-Pierre, sa petite-fille Andrée Bae, ses beaux-frères et nièces. Selon sa volonté, il ne sera pas exposé. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant, en l'église St-Viateur, 163 Bloomfield, Outremont, où le service sera célébré à 14 h, et de là au cimetière Notre-Dame des Neiges. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, des dons pour la recherche médicale de votre choix seraient appréciés. Direction: Alfred Dallaire Inc. 7388 Viau St-Léonard

REFA Le Complexe funéraire Saint-François-d'Assise • Pré-arrangements • garderie • salles d'exposition • salles de réception • crémation • chapelle • vaste stationnement • service international • choix d'urnes et de cercueils 252-6700 Si nécessaire, nous pouvons desservir d'autres cimetières

BELANGER (Roger E.) A St-Lambert, le 26 août 1992, est décédé M. Roger E. Bélanger, 76 ans, ex-Directeur de la Voie Maritime du St-Laurent, époux de feu Yvette Mirene. Il laisse dans le deuil sa compagne Alice Fortin Depocas, ses enfants Denise (Jean Seguin), Raymond et Gisèle ainsi que ses petits-enfants Tina et Ludovic, son frère Robert et ses sœurs Yolande (Gaby Chaussebourg) et Andrée (Bill Mennie), sa belle-sœur Suzanne (Noël Savoie) et plusieurs neveux et nièces. Exposé aux salons Urgel Bourgie Ltée 63 Lorne St-Lambert

DUROCHER (Réal) De Ville d'Anjou, le samedi 22 août 1992, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Réal Durocher. Il était l'époux de Jeannine Cousineau. Outre son épouse, il laisse sa belle-mère Mme Laura Cousineau de la résidence Prescott Ross de Hawkesbury, ses trois frères: Philippe (Gisèle Pelchat) Asbestos, Paul (Jeanne Deschênes) Montréal, Noël (Dolores Demers), Hawkesbury, ainsi qu'un beau-frère, quatre belles-sœurs et plusieurs neveux et nièces. Il n'y aura pas de visites au salon. Le service commémoratif aura lieu le samedi 29 août, à 11 heures, en l'église St-Joachim de Chute à Blon-deau, Ontario. La famille invite les gens à venir le rencontrer à l'église avant les funérailles, vers 10 h 30. Inhumation des cendres au cimetière St-Joachim de Chute à Blon-deau, Ontario. La direction des funérailles a été confiée au: Salon funéraire Noël Ltée 416, McGill Hawkesbury, Ontario

LAPIERRE (Annette) A St-Hilaire, le 25 août 1992, à l'âge de 76 ans, est décédée Annette Lapierre. Elle laisse dans le deuil ses sœurs Marie Paule (Norbert Ruest), Rolande, Germaine, ses sœurs Louise, Hélène, Gisèle, Claire et leur conjoint, ses neveux et nièces, parents et amis. Il sera exposé à la résidence Alfred Dallaire Ltée 1111 ouest Laurier Outremont

PICARD (Raymond) A Boucherville, le 25 août 1992, à l'âge de 52 ans, est décédé M. Raymond Picard, époux de Marguerite Roy. Outre son épouse, il laisse dans le deuil son fils Philippe, sa fille Caroline, sa mère Mme Marguerite Picard, ses sœurs Louise, Hélène, Gisèle, Claire et leur conjoint, ses neveux et nièces, parents et amis. Il sera exposé à la résidence Alfred Dallaire Ltée 1111 ouest Laurier Outremont

NECROLOGIE BEAUDOIN (JOLIN) Colombe A l'hôpital Santa Cabrini de Montréal, le 23 juillet 1992, est décédée, à l'âge de 70 ans, Mme Colombe Beaudoin, épouse de feu Orlin Jolin. Elle laisse dans le deuil beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces et amis. Selon les volontés de la défunte, il n'y a pas d'exposition. Une messe sera célébrée le 29 août à 10 h en l'église St-Jean Vianney, 6421, 25e Avenue, Rosemont (coin Beaubien). Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOLEAU (Guertin) Olive Décédée subitement le 25 août 1992, à l'âge de 63 ans, est décédée Mme Olive Guertin, épouse de M. Aurèle Boileau (Investers Group). Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants Lucie (Michel Houle), Jean (Johanne Loiseleur), ses petits-enfants Geneviève, Julie, Alexandre, Andrée-Anne, sa belle-mère Mme Georgiana Boileau, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces, parents et amis. Exposé à la résidence Urgel Bourgie Ltée 7679 boul. Taschereau Brossard

FANCELLI (Jean) A Oakville, Ontario, le 24 août 1992, à l'âge de 63 ans, est décédé Jean Fancelli, époux bien-aimé de Thérèse Cassiani, cher père de Peter, Linda (Michelle Dwyer), grand-père de Michelle Dwyer. Exposé aux salons Urgel Bourgie Ltée 2095 de Salaberry Montréal

LEBLANC, Lucien s.s.s. A la Fraternité Val-de-Rapides, le 24 août 1992, à l'âge de 71 ans, est décédé le père Lucien Leblanc, de la Congrégation du T-St-Sacrement. Né à Ste-Gertrude de concert, le 27 août 1921, il était fils de Philias Leblanc et de Eva Hamel. Ordonné prêtre, le 25 mars 1950, il fut nommé directeur des élèves au séminaire de Terrebonne. De 1955 à 1966, il fut professeur de morale puis directeur de notre communauté de Montréal. Après 3 années d'enseignement à Terrebonne, il fut successivement professeur au Collège St-Jean-Marie Vianney et vicaire à Repentigny. De 1984 à 1988, il fut curé à la paroisse St-Denis de Montréal. Il laisse le souvenir d'un prêtre consciencieux et dévoué. Outre ses confrères religieux, il laisse dans le deuil ses sœurs Madeleine des Soeurs de la Providence, Marie-Jeanne (André Bergeron), Aline (Fernand Hamel) et Gertrude, ainsi que son frère Jean-Louis (Avida Thibault), son beau-frère Henri-Paul Hamel, sa belle-sœur Rita St-Louis Leblanc, et de nombreux neveux et nièces. Exposé au salon Alfred Dallaire Inc 528 Rachel est

PICHE (France) A l'hôpital Notre-Dame, le 26 août 1992, à l'âge de 42 ans, est décédée Mme France Piché, épouse de feu André Thibaud. Outre son compagnon, elle laisse dans le deuil sa fille Alexandra, sa mère Rose Piché, ses sœurs Danielle (Robert Bellavance), Nicole, Suzanne (Giorgio Mammolite), son frère Yvon (Marie-Thérèse Piché) et la mère de compagnon Marcelle Thibaud, neveux et nièces et amis. Elle sera exposée à la résidence Alfred Dallaire Inc 1111 Laurier ouest Outremont

Yvonne Paré (Thivierge) 9 juillet 1992 Raymond Paré 26 juillet 92 Lors des décès successifs de notre mère et de notre frère Raymond, vous, nos parents et amis, n'aviez pas de mots pour nous exprimer votre sympathie. C'est par votre présence à l'église, vos dons, vos cartes, vos fleurs et toute autre forme de sympathie que vous nous avez grandement réconfortés. Aujourd'hui, c'est nous qui n'avons pas de mots pour exprimer notre gratitude. Les membres de la famille Paré s'unissent pour remercier chaque personne qui, de près ou de loin, a partagé notre peine. Veuillez donc accepter et considérer comme personnel ce simple mais très sincère et chaleureux MERCI.

BRAY (Dr Russell) A Sorel, subitement, le 24 août 1992, à l'âge de 34 ans, est décédé Dr Russell Bray, fils de feu Grant Bray et de Gisèle Weidner, demeurant à Sorel. Il était médecin chef de l'urgence à l'hôpital Hôtel-Dieu de Sorel. Outre sa mère, il laisse dans le deuil son amie Sylvie Sauvageau de Sorel, son frère Stephen Bray et son épouse Guylaine Rose de Drummondville, son neveu et sa nièce Jean-Philippe et Mélissa, ainsi que plusieurs autres parents et amis. Exposé aux salons Mandeville et Mineau 80, rue Charlotte Sorel

FANCELLI (Jean) A Oakville, Ontario, le 24 août 1992, à l'âge de 63 ans, est décédé Jean Fancelli, époux bien-aimé de Thérèse Cassiani, cher père de Peter, Linda (Michelle Dwyer), grand-père de Michelle Dwyer. Exposé aux salons Urgel Bourgie Ltée 2095 de Salaberry Montréal

LEBLANC, Lucien s.s.s. A la Fraternité Val-de-Rapides, le 24 août 1992, à l'âge de 71 ans, est décédé le père Lucien Leblanc, de la Congrégation du T-St-Sacrement. Né à Ste-Gertrude de concert, le 27 août 1921, il était fils de Philias Leblanc et de Eva Hamel. Ordonné prêtre, le 25 mars 1950, il fut nommé directeur des élèves au séminaire de Terrebonne. De 1955 à 1966, il fut professeur de morale puis directeur de notre communauté de Montréal. Après 3 années d'enseignement à Terrebonne, il fut successivement professeur au Collège St-Jean-Marie Vianney et vicaire à Repentigny. De 1984 à 1988, il fut curé à la paroisse St-Denis de Montréal. Il laisse le souvenir d'un prêtre consciencieux et dévoué. Outre ses confrères religieux, il laisse dans le deuil ses sœurs Madeleine des Soeurs de la Providence, Marie-Jeanne (André Bergeron), Aline (Fernand Hamel) et Gertrude, ainsi que son frère Jean-Louis (Avida Thibault), son beau-frère Henri-Paul Hamel, sa belle-sœur Rita St-Louis Leblanc, et de nombreux neveux et nièces. Exposé au salon Alfred Dallaire Inc 528 Rachel est

QUIRION (Jacqueline) A Beloeil, le 25 août 1992, à l'âge de 57 ans, est décédée Dame Jacqueline Grenier, épouse de Fernand Quirion. Elle laisse, outre son époux, ses enfants Yvan (Nicolas Du Temple), Chantal (Alain Deslauriers), Josée (Pascale Patrice), Alain (Sylvie Grenon) ainsi que 5 petits-enfants, Sandrine, Laurie, Yannick, Jérôme et Roxanne, ses frères Fernand, Bert, Réal, ses sœurs Geneviève, Laurette, Armande, Aline, Genevieve, Margot et Gemma et leurs conjoints; plusieurs beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, parents et amis. Selon les volontés de la défunte, elle ne sera pas exposée. Un service religieux en présence des cendres aura lieu samedi le 29 août 1992, à 11 h, en l'église Ste-Catherine Labouré, 230 rue Clément, Ville Lasalle. Que toutes offrandes de fleurs se traduisent par un don à la Maison Victor-Gadbois de Beloeil, ou à l'Hôpital Hôtel-Dieu de Montréal, Centre de recherche sur le cancer. Direction: Alfred Dallaire Inc. Longueue

APPEL D'OFFRES Construction de 5 nouveaux pavillons et agrandissement du bâtiment existant au Centre de détection, 40, Montée Meunier, St-Jérôme, Québec, cité de Préville Garantie de soumission: 2 000 000 \$ Les travaux portent sur la structure, de l'architecture, de la mécanique et de l'électrique. Sont admis à soumissionner les entrepreneurs détenant la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec. Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 1er septembre 1992 par remise d'un montant non remboursable de 175 \$ toutes taxes incluses, soit en argent comptant, soit par chèque ou mandat-poste fait à l'ordre de la Société immobilière du Québec. Vous pouvez vous procurer les documents de soumission aux adresses suivantes: Société immobilière du Québec, Service des opérations contractuelles, 1075, rue Scott, rez-de-chaussée, Québec, G1R 5P8, (418) 643-5484 et au 190, boul. Crémazie Est, 1er étage, Montréal, Québec, H2P 1E2. La réception des soumissions sera faite au 1075, rue Scott, rez-de-chaussée, Québec, G1R 5P8. Le soumissionnaire peut également remettre sa soumission à Montréal, en autant qu'elle soit remise en main propre, vingt-quatre (24) heures avant la date et l'heure limites de réception des soumissions, au bureau de la Société situé au 190, boul. Crémazie Est, 1er étage, Montréal. Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la construction de Québec, à l'Association de la construction des Laurentides ainsi qu'à l'Association de la construction de Montréal. Les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission, à l'ordre de la Société immobilière du Québec, au montant indiqué. La Société se réserve le droit de n'accepter aucune soumission, même la plus basse. Date et heure limites de réception des soumissions: le mercredi 7 octobre 1992 à 15 h. Guy Vachon, Ing. Vice-président Affaires immobilières et Construction

BURNHAM (Henry) A Dorval, le 26 août 1992, à l'âge de 50 ans, est décédé Henry Burnham, époux de Rosemary Leull. Outre son épouse, il laisse dans le deuil son fils Anthony, ses frères Norman (Lynda) et Donat, sa belle-mère Alexandra R. Legault ainsi que ses nombreux beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces, oncles et tantes. Un concert-hommage aura lieu en la chapelle des salons Lakeshore Cardinal Inc 560 Bord du Lac Dorval

FANCELLI (Jean) A Oakville, Ontario, le 24 août 1992, à l'âge de 63 ans, est décédé Jean Fancelli, époux bien-aimé de Thérèse Cassiani, cher père de Peter, Linda (Michelle Dwyer), grand-père de Michelle Dwyer. Exposé aux salons Urgel Bourgie Ltée 2095 de Salaberry Montréal

LEBLANC, Lucien s.s.s. A la Fraternité Val-de-Rapides, le 24 août 1992, à l'âge de 71 ans, est décédé le père Lucien Leblanc, de la Congrégation du T-St-Sacrement. Né à Ste-Gertrude de concert, le 27 août 1921, il était fils de Philias Leblanc et de Eva Hamel. Ordonné prêtre, le 25 mars 1950, il fut nommé directeur des élèves au séminaire de Terrebonne. De 1955 à 1966, il fut professeur de morale puis directeur de notre communauté de Montréal. Après 3 années d'enseignement à Terrebonne, il fut successivement professeur au Collège St-Jean-Marie Vianney et vicaire à Repentigny. De 1984 à 1988, il fut curé à la paroisse St-Denis de Montréal. Il laisse le souvenir d'un prêtre consciencieux et dévoué. Outre ses confrères religieux, il laisse dans le deuil ses sœurs Madeleine des Soeurs de la Providence, Marie-Jeanne (André Bergeron), Aline (Fernand Hamel) et Gertrude, ainsi que son frère Jean-Louis (Avida Thibault), son beau-frère Henri-Paul Hamel, sa belle-sœur Rita St-Louis Leblanc, et de nombreux neveux et nièces. Exposé au salon Alfred Dallaire Inc 528 Rachel est

SABER (A. Jean) Mardi, le 25 août 1992, est décédé A. Jean Saber. Il laisse dans le deuil sa femme Sara, ses chers fils Noah et David, sa mère Rose, et sa sœur Jacqueline. Il laisse également ses nièces, Andrea et Sabrina, son oncle et sa tante Larry et Annie Yaskie de Toronto, ses cousins Francesca, Lorette, Addison et Ava, ainsi que ses beaux-parents Gary et Naomi Felsenfeld, de Washington D.C., ses frères et belles-sœurs, Dan et Amy, et Adam et Amy, ainsi que de nombreux autres parents et amis très chers. Sa vie se refléta dans le travail des ses étudiants, et il continuera à vivre dans la mémoire de ceux qui connaissaient et aimèrent cet homme extraordinaire. Le service religieux se tiendra au salon Paperman & Fils Inc. 5605 Côte-des-Neiges jeudi le 27 août à 13 h, inhumation au cimetière Eternal Gardens, à Beaconsfield, section de la Congrégation Reconstructiviste. Shiva au 4165 Hampton. Au lieu de fleurs ou présents, des dons peuvent être faits au Jean Saber Memorial Fund, 45 de la Fondation de l'Hôpital Royal Victoria, 687 ouest, ave. Des Pins, Mt, H3A 1A1.

APPEL D'OFFRES CONSTRUCTION À ST-JÉRÔME Dossier no: 015-10-002 Construction de 5 nouveaux pavillons et agrandissement du bâtiment existant au Centre de détection, 40, Montée Meunier, St-Jérôme, Québec, cité de Préville Garantie de soumission: 2 000 000 \$ Les travaux portent sur la structure, de l'architecture, de la mécanique et de l'électrique. Sont admis à soumissionner les entrepreneurs détenant la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec. Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 1er septembre 1992 par remise d'un montant non remboursable de 175 \$ toutes taxes incluses, soit en argent comptant, soit par chèque ou mandat-poste fait à l'ordre de la Société immobilière du Québec. Vous pouvez vous procurer les documents de soumission aux adresses suivantes: Société immobilière du Québec, Service des opérations contractuelles, 1075, rue Scott, rez-de-chaussée, Québec, G1R 5P8, (418) 643-5484 et au 190, boul. Crémazie Est, 1er étage, Montréal, Québec, H2P 1E2. La réception des soumissions sera faite au 1075, rue Scott, rez-de-chaussée, Québec, G1R 5P8. Le soumissionnaire peut également remettre sa soumission à Montréal, en autant qu'elle soit remise en main propre, vingt-quatre (24) heures avant la date et l'heure limites de réception des soumissions, au bureau de la Société situé au 190, boul. Crémazie Est, 1er étage, Montréal. Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la construction de Québec, à l'Association de la construction des Laurentides ainsi qu'à l'Association de la construction de Montréal. Les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission, à l'ordre de la Société immobilière du Québec, au montant indiqué. La Société se réserve le droit de n'accepter aucune soumission, même la plus basse. Date et heure limites de réception des soumissions: le mercredi 7 octobre 1992 à 15 h. Guy Vachon, Ing. Vice-président Affaires immobilières et Construction

BOLEAU (Guertin) Olive Décédée subitement le 25 août 1992, à l'âge de 63 ans, est décédée Mme Olive Guertin, épouse de M. Aurèle Boileau (Investers Group). Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants Lucie (Michel Houle), Jean (Johanne Loiseleur), ses petits-enfants Geneviève, Julie, Alexandre, Andrée-Anne, sa belle-mère Mme Georgiana Boileau, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces, parents et amis. Exposé à la résidence Urgel Bourgie Ltée 7679 boul. Taschereau Brossard

FANCELLI (Jean) A Oakville, Ontario, le 24 août 1992, à l'âge de 63 ans, est décédé Jean Fancelli, époux bien-aimé de Thérèse Cassiani, cher père de Peter, Linda (Michelle Dwyer), grand-père de Michelle Dwyer. Exposé aux salons Urgel Bourgie Ltée 2095 de Salaberry Montréal

LEBLANC, Lucien s.s.s. A la Fraternité Val-de-Rapides, le 24 août 1992, à l'âge de 71 ans, est décédé le père Lucien Leblanc, de la Congrégation du T-St-Sacrement. Né à Ste-Gertrude de concert, le 27 août 1921, il était fils de Philias Leblanc et de Eva Hamel. Ordonné prêtre, le 25 mars 1950, il fut nommé directeur des élèves au séminaire de Terrebonne. De 1955 à 1966, il fut professeur de morale puis directeur de notre communauté de Montréal. Après 3 années d'enseignement à Terrebonne, il fut successivement professeur au Collège St-Jean-Marie Vianney et vicaire à Repentigny. De 1984 à 1988, il fut curé à la paroisse St-Denis de Montréal. Il laisse le souvenir d'un prêtre consciencieux et dévoué. Outre ses confrères religieux, il laisse dans le deuil ses sœurs Madeleine des Soeurs de la Providence, Marie-Jeanne (André Bergeron), Aline (Fernand Hamel) et Gertrude, ainsi que son frère Jean-Louis (Avida Thibault), son beau-frère Henri-Paul Hamel, sa belle-sœur Rita St-Louis Leblanc, et de nombreux neveux et nièces. Exposé au salon Alfred Dallaire Inc 528 Rachel est

QUIRION (Jacqueline) A Beloeil, le 25 août 1992, à l'âge de 57 ans, est décédée Dame Jacqueline Grenier, épouse de Fernand Quirion. Elle laisse, outre son époux, ses enfants Yvan (Nicolas Du Temple), Chantal (Alain Deslauriers), Josée (Pascale Patrice), Alain (Sylvie Grenon) ainsi que 5 petits-enfants, Sandrine, Laurie, Yannick, Jérôme et Roxanne, ses frères Fernand, Bert, Réal, ses sœurs Geneviève, Laurette, Armande, Aline, Genevieve, Margot et Gemma et leurs conjoints; plusieurs beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, parents et amis. Selon les volontés de la défunte, elle ne sera pas exposée. Un service religieux en présence des cendres aura lieu samedi le 29 août 1992, à 11 h, en l'église Ste-Catherine Labouré, 230 rue Clément, Ville Lasalle. Que toutes offrandes de fleurs se traduisent par un don à la Maison Victor-Gadbois de Beloeil, ou à l'Hôpital Hôtel-Dieu de Montréal, Centre de recherche sur le cancer. Direction: Alfred Dallaire Inc. Longueue

APPEL D'OFFRES CONSTRUCTION À ST-JÉRÔME Dossier no: 015-10-002 Construction de 5 nouveaux pavillons et agrandissement du bâtiment existant au Centre de détection, 40, Montée Meunier, St-Jérôme, Québec, cité de Préville Garantie de soumission: 2 000 000 \$ Les travaux portent sur la structure, de l'architecture, de la mécanique et de l'électrique. Sont admis à soumissionner les entrepreneurs détenant la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec. Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 1er septembre 1992 par remise d'un montant non remboursable de 175 \$ toutes taxes incluses, soit en argent comptant, soit par chèque ou mandat-poste fait à l'ordre de la Société immobilière du Québec. Vous pouvez vous procurer les documents de soumission aux adresses suivantes: Société immobilière du Québec, Service des opérations contractuelles, 1075, rue Scott, rez-de-chaussée, Québec, G1R 5P8, (418) 643-5484 et au 190, boul. Crémazie Est, 1er étage, Montréal, Québec, H2P 1E2. La réception des soumissions sera faite au 1075, rue Scott, rez-de-chaussée, Québec, G1R 5P8. Le soumissionnaire peut également remettre sa soumission à Montréal, en autant qu'elle soit remise en main propre, vingt-quatre (24) heures avant la date et l'heure limites de réception des soumissions, au bureau de la Société situé au 190, boul. Crémazie Est, 1er étage, Montréal. Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la construction de Québec, à l'Association de la construction des Laurentides ainsi qu'à l'Association de la construction de Montréal. Les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission, à l'ordre de la Société immobilière du Québec, au montant indiqué. La Société se réserve le droit de n'accepter aucune soumission, même la plus basse. Date et heure limites de réception des soumissions: le mercredi 7 octobre 1992 à 15 h. Guy Vachon, Ing. Vice-président Affaires immobilières et Construction

BOLEAU (Guertin) Olive Décédée subitement le 25 août 1992, à l'âge de 63 ans, est décédée Mme Olive Guertin, épouse de M. Aurèle Boileau (Investers Group). Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants Lucie (Michel Houle), Jean (Johanne Loiseleur), ses petits-enfants Geneviève, Julie, Alexandre, Andrée-Anne, sa belle-mère Mme Georgiana Boileau, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces, parents et amis. Exposé à la résidence Urgel Bourgie Ltée 7679 boul. Taschereau Brossard

FANCELLI (Jean) A Oakville, Ontario, le 24 août 1992, à l'âge de 63 ans, est décédé Jean Fancelli, époux bien-aimé de Thérèse Cassiani, cher père de Peter, Linda (Michelle Dwyer), grand-père de Michelle Dwyer. Exposé aux salons Urgel Bourgie Ltée 2095 de Salaberry Montréal

LEBLANC, Lucien s.s.s. A la Fraternité Val-de-Rapides, le 24 août 1992, à l'âge de 71 ans, est décédé le père Lucien Leblanc, de la Congrégation du T-St-Sacrement. Né à Ste-Gertrude de concert, le 27 août 1921, il était fils de Philias Leblanc et de Eva Hamel. Ordonné prêtre, le 25 mars 1950, il fut nommé directeur des élèves au séminaire de Terrebonne. De 1955 à 1966, il fut professeur de morale puis directeur de notre communauté de Montréal. Après 3 années d'enseignement à Terrebonne, il fut successivement professeur au Collège St-Jean-Marie Vianney et vicaire à Repentigny. De 1984 à 1988, il fut curé à la paroisse St-Denis de Montréal. Il laisse le souvenir d'un prêtre consciencieux et dévoué. Outre ses confrères religieux, il laisse dans le deuil ses sœurs Madeleine des Soeurs de la Providence, Marie-Jeanne (André Bergeron), Aline (Fernand Hamel) et Gertrude, ainsi que son frère Jean-Louis (Avida Thibault), son beau-frère Henri-Paul Hamel, sa belle-sœur Rita St-Louis Leblanc, et de nombreux neveux et nièces. Exposé au salon Alfred Dallaire Inc 528 Rachel est

QUIRION (Jacqueline) A Beloeil, le 25 août 1992, à l'âge de 57 ans, est décédée Dame Jacqueline Grenier, épouse de Fernand Quirion. Elle laisse, outre son époux, ses enfants Yvan (Nicolas Du Temple), Chantal (Alain Deslauriers), Josée (Pascale Patrice), Alain (Sylvie Grenon) ainsi que 5 petits-enfants, Sandrine, Laurie, Yannick, Jérôme et Roxanne, ses frères Fernand, Bert, Réal, ses sœurs Geneviève, Laurette, Armande, Aline, Genevieve, Margot et Gemma et leurs conjoints; plusieurs beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, parents et amis. Selon les volontés de la défunte, elle ne sera pas exposée. Un service religieux en présence des cendres aura lieu samedi le 29 août 1992, à 11 h, en l'église Ste-Catherine Labouré, 230 rue Clément, Ville Lasalle. Que toutes offrandes de fleurs se traduisent par un don à la Maison Victor-Gadbois de Beloeil, ou à l'Hôpital Hôtel-Dieu de Montréal, Centre de recherche sur le cancer. Direction: Alfred Dallaire Inc. Longueue

APPEL D'OFFRES CONSTRUCTION À ST-JÉRÔME Dossier no: 015-10-002 Construction de 5 nouveaux pavillons et agrandissement du bâtiment existant au Centre de détection, 40, Montée Meunier, St-Jérôme, Québec, cité de Préville Garantie de soumission: 2 000 000 \$ Les travaux portent sur la structure, de l'architecture, de la mécanique et de l'électrique. Sont admis à soumissionner les entrepreneurs détenant la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec. Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 1er septembre 1992 par remise d'un montant non remboursable de 175 \$ toutes taxes incluses, soit en argent comptant, soit par chèque ou mandat-poste fait à l'ordre de la Société immobilière du Québec. Vous pouvez vous procurer les documents de soumission aux adresses suivantes: Société immobilière du Québec, Service des opérations contractuelles, 1075, rue Scott, rez-de-chaussée, Québec, G1R 5P8, (418) 643-5484 et au 190, boul. Crémazie Est, 1er étage, Montréal, Québec, H2P 1E2. La réception des soumissions sera faite au 1075, rue Scott, rez-de-chaussée, Québec, G1R 5P8. Le soumissionnaire peut également remettre sa soumission à Montréal, en autant qu'elle soit remise en main propre, vingt-quatre (24) heures avant la date et l'heure limites de réception des soumissions, au bureau de la Société situé au 190, boul. Crémazie Est, 1er étage, Montréal. Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la construction de Québec, à l'Association de la construction des Laurentides ainsi qu'à l'Association de la construction de Montréal. Les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission, à l'ordre de la Société immobilière du Québec, au montant indiqué. La Société se réserve le droit de n'accepter aucune soumission, même la plus basse. Date et heure limites de réception des soumissions: le mercredi 7 octobre 1992 à 15 h. Guy Vachon, Ing. Vice-président Affaires immobilières et Construction

REMERCIEMENTS Remerciements au Sacré-Coeur pour faveur obtenue. Que le Sacré-Coeur de Jésus soit loué, adoré et glorifié, à travers le monde pour les siècles. Amen. Dites cette prière 6 fois par jour pendant 9 jours et vos prières seront exaucées même si cela semble impossible. N'oubliez pas de remercier le Sacré-Coeur avec promesse de publication, quand la faveur sera obtenue. W.A.

REMERCIEMENTS Remerciements au Sacré-Coeur pour faveur obtenue. Que le Sacré-Coeur de Jésus soit loué, adoré et glorifié, à travers le monde pour les siècles. Amen. Dites cette prière 6 fois par jour pendant 9 jours et vos prières seront exaucées même si cela semble impossible. N'oubliez pas de remercier le Sacré-Coeur avec promesse de publication, quand la faveur sera obtenue. D.L.

REMERCIEMENTS Remerciements au Sacré-Coeur pour faveur obtenue. Que le Sacré-Coeur de Jésus soit loué, adoré et glorifié, à travers le monde pour les siècles. Amen. Dites cette prière 6 fois par jour pendant 9 jours et vos prières seront exaucées même si cela semble impossible. N'oubliez pas de remercier le Sacré-Coeur avec promesse de publication, quand la faveur sera obtenue. Y.C.

REMERCIEMENTS Remerciements au Sacré-Coeur pour faveur obtenue. Que le Sacré-Coeur de Jésus soit loué, adoré et glorifié, à travers le monde pour les siècles. Amen. Dites cette prière 6 fois par jour pendant 9 jours et vos prières seront exaucées même si cela semble impossible. N'oubliez pas de remercier le Sacré-Coeur avec promesse de publication, quand la faveur sera obtenue. Y.C.

REMERCIEMENTS Remerciements au Sacré-Coeur pour faveur obtenue. Que le Sacré-Coeur de Jésus soit loué, adoré et glorifié, à travers le monde pour les siècles. Amen. Dites cette prière 6 fois par jour pendant 9 jours et vos prières seront exaucées même si cela semble impossible. N'oubliez pas de remercier le Sacré-Coeur avec promesse de publication, quand la faveur sera obtenue. W.A.

REMERCIEMENTS Remerciements au Sacré-Coeur pour faveur obtenue. Que le Sacré-Coeur de Jésus soit loué, adoré et glorifié, à travers le monde pour les siècles. Amen. Dites cette prière 6 fois par jour pendant 9 jours et vos prières seront exaucées même si cela semble impossible. N'oubliez pas de remercier le Sacré-Coeur avec promesse de publication, quand la faveur sera obtenue. W.A.

Le Monde

La Serbie au banc des accusés à Londres

d'après Reuter et AFP
LONDRES

La communauté internationale a adressé hier un ultimatum à la Serbie en lui demandant de mettre un terme à la guerre qui fait rage en Bosnie si elle veut éviter de nouvelles sanctions et un isolement total.

Comme s'y attendaient les habitants de la capitale bosniaque, le début de la conférence de Londres sur l'ex-Yougoslavie a coïncidé avec un redoublement des bombardements à Sarajevo. Des quartiers entiers étaient la proie des flammes, les forces serbes qui encerclent la ville, où 14 personnes ont été tuées, ont lancé l'une des plus violentes offensives de ces dernières semaines.

Dans ce contexte, le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, devrait annoncer à Londres l'extension de l'opération militaire destinée à protéger les convois humanitaires en Bosnie-Herzégovine, ont déclaré des diplomates de la Communauté européenne. Des milliers de casques bleus pourraient être envoyés en renfort, ont précisé ces diplomates. La Force de protection des Nations unies en Yougoslavie (FORPRONU) est actuellement composée de 15 000 hommes.

Le Canada est prêt à mettre à disposition des Nations unies 1 200 hommes supplémentaires pour participer à l'aide humanitaire en Bosnie-Herzégovine, a annoncé à Londres le ministre canadien des Affaires étrangères Barbara McDougall.

Mme McDougall a ajouté que, si les combats ne cessent pas immédiatement, le Conseil de sécurité devra autoriser un renforcement de l'embargo sur les armes appliqué à l'encontre de tous les membres de l'ex-Yougoslavie en septembre 1991, ainsi qu'un durcissement des sanctions internationales imposées à la Serbie et au Monténégro. Ce renforcement, a-t-elle expliqué, devrait s'appliquer à la mer Adriatique, aux frontières terrestres, ainsi qu'au Danube, fleuve dont le statut est régi par deux conventions internationales et sur lequel la navigation est normalement libre.

Le premier ministre britannique John Major, qui copréside la conférence de Londres et préside la CEE, n'a pas mâché ses mots en mettant en cause directement la Serbie et le Monténégro.

« Dans cette salle, il y a des gens qui pourraient mettre fin au bain de sang », a-t-il dit. Si les Serbes ne collaborent pas à un règlement pacifique, les sanctions seront « renforcées et, si nécessaire, intensifiées », a dit M. Major.

M. Major, soulignant qu'il fallait urgemment aider 2,5 millions de personnes déplacées et guettées par l'hiver, a appelé à l'envoi massif d'aide humanitaire.

Le secrétaire d'État américain Lawrence Eagleburger a renchéri en dénonçant le « cancer au cœur de l'Europe » que constitue la volonté de création d'une Grande Serbie et a affirmé que la communauté internationale ne saurait le laisser se développer. Il a affirmé que l'avenir des Serbes serait « spectaculairement sombre » s'ils n'arrivaient pas à inverser le cours des choses arrêté par leurs dirigeants.

Pour le ministre allemand des Affaires étrangères, Klaus Kinkel, les partisans de la Grande Serbie sont coupables du crime de génocide et les responsables des exac-

Liban: la crise s'accélère

Agence France-Presse
BEYROUTH

La crise politique déclenchée par le début des législatives s'est accélérée hier au Liban, avec la démission coup sur coup de deux ministres maronites, parmi lesquels le chef de la diplomatie Fares Boueiz qui a affirmé que le scrutin vise à provoquer « des dissensions entre Libanais ».

MM. Boueiz et Georges Saadé, chef du parti Kataeb et ministre des Postes et Télécommunications, entendent ainsi protester contre la poursuite d'élections frappées de discrédit, et dont ils avaient demandé, le premier un report de trois semaines, le second le report sine die.

« Dès le début, j'avais souligné que ces élections constituaient un projet de dissensions entre Libanais », a déclaré M. Boueiz. « Lorsque j'ai constaté que cette coupe amère était inévitable, j'ai tenté l'impossible, avec mes collègues et amis, pour au moins améliorer les conditions des consultations. J'ai la conscience tranquille ».

Cette double démission, qui vient s'ajouter à celle présentée dimanche par le président du Parlement Hussein Husseini (musulman chiite), pour cause de fraudes, intervient à quatre jours de la deuxième phase des élections.

Le gouvernement a fait savoir hier qu'il maintenait le calendrier initial et, sauf coup de théâtre, les deux dernières phases des élections doivent se tenir dimanche à Beyrouth et dans le Mont Liban, et le 6 septembre dans le sud.

tions commises au nom de la « purification ethnique » doivent être traduits devant un tribunal international, une idée soutenue par la France.

Les Serbes sont actuellement « à la croisée des chemins ». « L'un mène à la paix et à la prospérité et l'autre à l'isolement et à l'appauvrissement », a-t-il dit.

Une première réponse est venue du premier ministre de la nouvelle Fédération yougoslave, qui regroupe la Serbie et le Monténégro. Milan Panic a souhaité le déploiement de casques bleus le long de la frontière entre la Serbie et la Bosnie, une idée qui a, selon des membres de la délégation yougoslave, reçu l'assentiment du président serbe Slobodan Milosevic.

Le ministre français des Affaires étrangères, Roland Dumas, a pour sa part évoqué un possible contrôle international de l'espace aérien bosniaque et a réclamé l'ouverture immédiate d'une antenne humanitaire dans chaque camp de détention.

Le ministre bosniaque des Affaires étrangères, Haris Silajdzic, a fait part de sa déception après avoir écouté les principaux orateurs. « On ne peut pas mettre fin au massacre et à la purification ethnique avec des sanctions et des convois humanitaires qui n'ont toujours pas pris la route », a-t-il dit lors d'un point de presse. « On ne peut contraindre la force que par la force », a-t-il ajouté.

Enfin, George Kenney, qui a été chef adjoint et chef du bureau s'occupant de la Yougoslavie au département d'État, a démissionné pour protester contre la manière dont le gouvernement américain traite la question bosniaque.

Une bombe dévaste l'aéroport d'Alger

d'après Reuter et AFP
ALGER

Une bombe de forte puissance a dévasté hier le terminal international de l'aéroport d'Alger, faisant neuf morts et 128 blessés.

Deux autres attentats, dont un avorté, ont eu lieu dans le centre de la ville: à l'agence d'Air France, provoquant des dégâts matériels, et à la Suisse, où l'engin a pu être désamorcé.

Les attentats, unanimement condamnés par la classe politique, n'ont pas été revendiqués, mais le chef du gouvernement algérien, Belaid Abdesslam, a affirmé qu'ils avaient été « commandités par une main étrangère, même si les exécutants sont des Algériens ». Il a ajouté, dans des déclarations reproduites par l'agence algérienne APS, que « les auteurs de cet acte viennent de déclarer la guerre au peuple algérien ».

L'explosion dans l'aéroport s'est produite à 10h30 dans la zone d'enregistrement des compagnies européennes, alors que huit vols étaient en préparation. Selon des indications recueillies auprès des policiers de l'aéroport, l'engin avait été placé sous un siège où était assise une femme et ses deux enfants.

L'explosion a provoqué un cratère d'un mètre de profondeur. Selon un porte-parole d'Air France à Paris, l'engin explosif était placé à proximité des comptoirs de vente des compagnies aériennes.

Selon des témoins, une grande panique s'est emparée des passagers, la plupart se précipitant vers les sorties en abandonnant leurs bagages. Des femmes



Des pompiers s'affairent dans les décombres de l'aéroport d'Alger.

PHOTO AP

hurlaient, complètement terrorisées, ne sachant où aller. Des enfants accrochés à leurs parents pleuraient, tandis que des adultes, ne pensant qu'à s'enfuir, bousculaient tout sur leur passage.

« Ce que j'ai vu aujourd'hui est terrifiant (...) Des corps complètement déchiquetés, des corps calcinés, des grands brûlés », a déclaré Dahmani Said, chirurgien à l'hôpital Belfort. Les médecins ont travaillé d'arrache-pied pour sauver les blessés, parmi lesquels se trouvent des enfants grièvement brûlés ou blessés par des éclats de verre.

François Colamère, un homme d'affaires français, présent dans le terminal de l'aéroport lors de l'explosion, a estimé que celle-ci était due à « un engin

puissant, de professionnels, pas à une bombe artisanale ».

Le Haut Comité d'État (HCE-présidence collégiale) a « condamné avec la plus extrême vigueur les agissements criminels de ceux qui sont prêts à tout pour destabiliser le pays aux seules fins d'assouvir leur ambition de pouvoir ».

Pour sa part, le gouvernement a qualifié cet attentat de « crime odieux » et d'« acte de violence aveugle inqualifiable ». Il a également estimé que « le terrorisme franchit une étape nouvelle dans son escalade infernale ».

Le gouvernement a enfin « proclamé solennellement sa volonté irrévocable de faire face à la situation et d'user de tous les moyens pour éradiquer le terrorisme et mettre hors d'état de nuire tous ceux qui

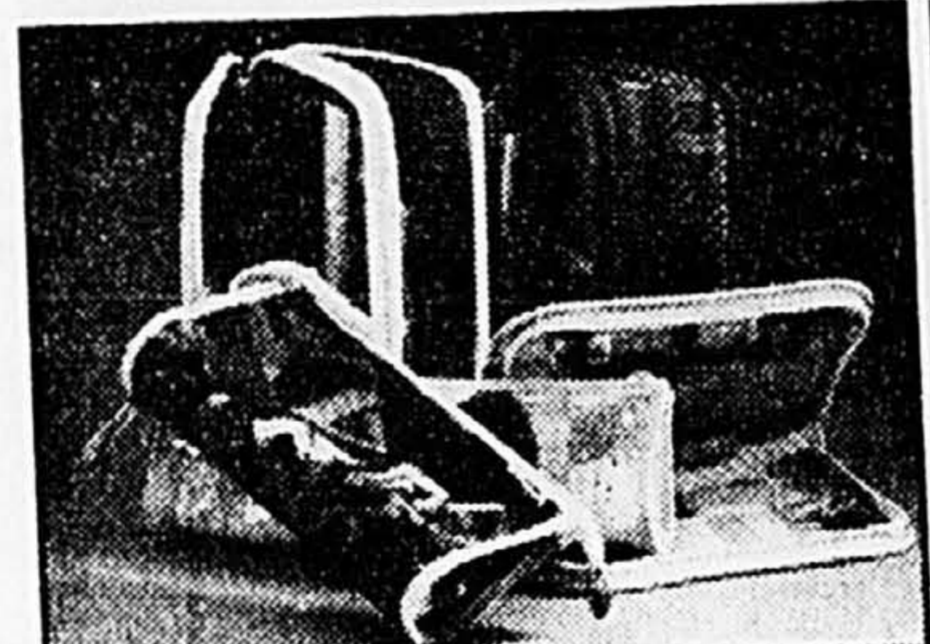
portent atteinte à la vie et à la sécurité des personnes, qui mettent en danger l'ordre public et la stabilité du pays ».

En outre, plusieurs partis politiques ont condamné cet attentat qualifié d'« odieux » et de « sauvage » par le Front des forces socialistes (FFS-Ait Ahmed) et le Parti du renouveau algérien (PRA), d'« aveugle » par l'ancien parti unique le Front de libération nationale (FLN), et de « tragédie » par le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD).

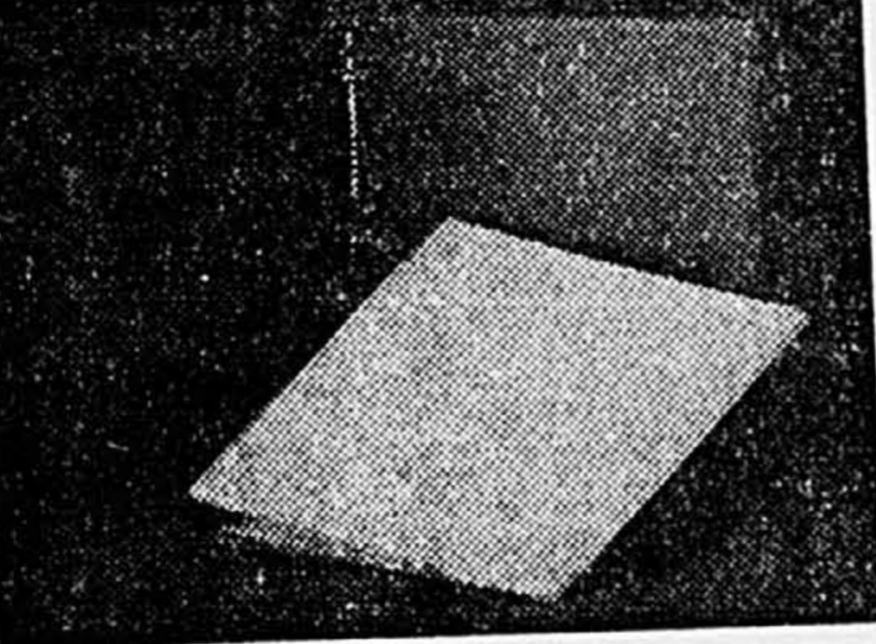
La France a fait part de sa consternation et condamné les attentats. « Nous sommes actuellement en étroite liaison avec les autorités algériennes », a notamment déclaré un porte-parole du Quai d'Orsay.

La Baie, votre magasin de fournitures scolaires!

25% À 40% DE RABAIS



Trousses à crayons à 25 % de rabais!
Modèles variés.
Ord. 99 ¢ à 2,49 \$.
Solde 74 ¢ à 1,86 \$ ch.



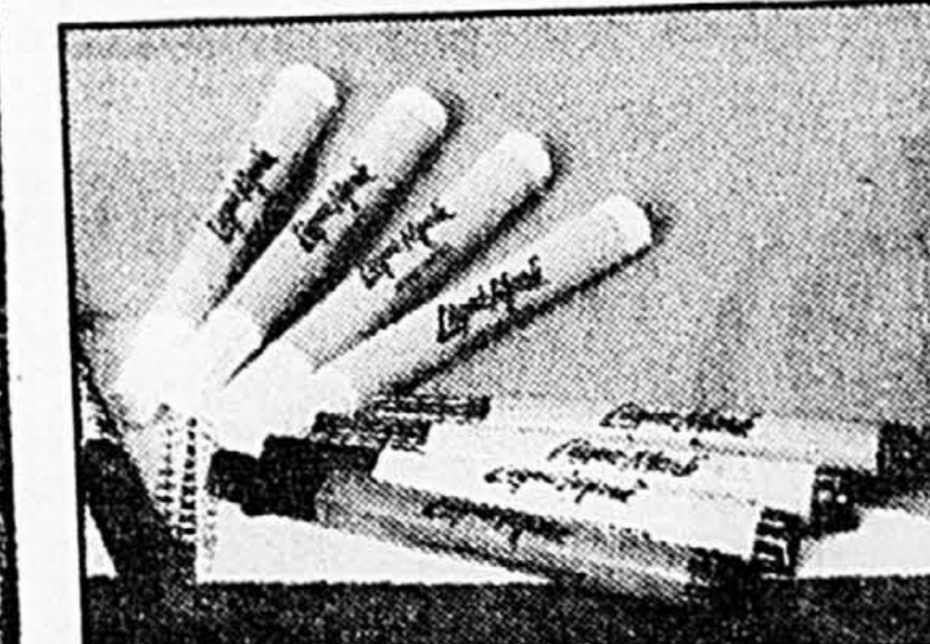
Reliures de vinyle à 33% de rabais!
2,5 cm d'épaisseur. Ord. 1,49 \$.
Solde 99 ¢ ch.



Cadenas à combinaison à 25 % de rabais!
Ord. 1,99 \$. Solde 1,49 \$ ch.



Crayons de couleur Laurentien à 35 % de rabais!
Boîte de 24. Ord. 3,99 \$.
Solde 2,49 \$ ch.



Marqueurs-surligneurs à 25 % de rabais!
Rien de mieux à l'école!
Ord. 1,69 \$. Solde 1,26 \$ ch.

AUBAINE LÈVE-TÔT!
PAQUETS DE 200 FEUILLES LIGNÉES
Faites provision! Limite de 6 paquets par personne.
Désolés, pas de bon d'achat différé.

19 ¢

ch.
Offre en vigueur jusqu'à 11 h, le vendredi 28 août, ou jusqu'à épuisement des stocks.



Bâtons de colle UHU à 25 % de rabais!
Toujours pratiques! Ord. 2,99 \$.
Solde 2,24 \$ ch.

25 % DE RABAIS!
STYLOS-BILLES BIC
Modèles fantaisie variés.
Ord. 1,69 \$.
Solde **99 ¢** le paquet

CLASSEUR À 25% DE RABAIS!
Format lettre.
Noir ou amande.
Ord. 59,99 \$.
Solde 32,99 \$ ch.

Sacs à dos à 40 % de rabais!
Modèles variés. Ord. 12,99 \$.
Solde 7,77 \$ ch.

25 % DE RABAIS
Taille-crayons, ciseaux de 13 cm pour enfant, ciseaux sécuritaires de 12 cm, gros trombones ou pochoirs à lettres d'un cm. Ord. 99 ¢.
Solde **74 ¢** ch.

Prix en vigueur jusqu'au samedi 29 août 1992.

ON PEUT PAS DEMANDER MIEUX!
LA BAIE

Compagnie de la Baie d'Hudson

AUBAINES-MYSTÈRE

VENDREDI ET SAMEDI, 28 ET 29 AOÛT

10 % À 25 % DE RABAIS*

ÉCONOMISEZ SUR PRESQUE TOUTE
LA MARCHANDISE À PRIX ORDINAIRE,
DE SOLDE OU DE LIQUIDATION.

- ★ TENUES MODE POUR FEMME
- ★ TENUES MODE POUR HOMME
- ★ TENUES MODE POUR ENFANT
- ★ CHAUSSURES ET ACCESSOIRES
- ★ BIJOUX MODE

- ★ BAGAGES
- ★ CRISTALLERIE
- ★ ARTICLES MÉNAGERS
- ★ ACCESSOIRES DÉCORATIFS
- ★ LAMPES
- ★ Rideaux
- ★ LINGE DE MAISON

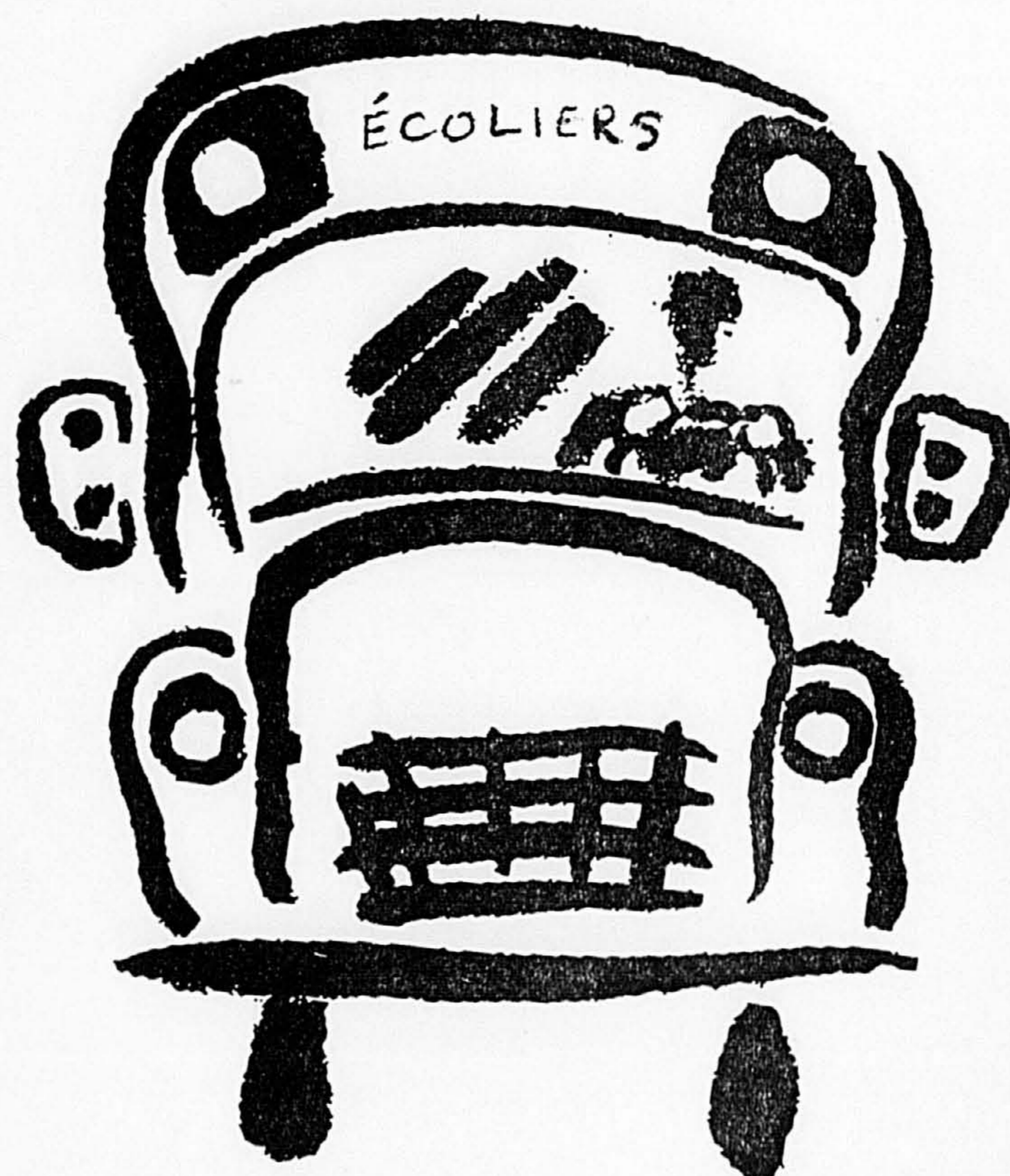
- ★ MEUBLES
- ★ COUVRE-PLANCHERS
- ★ JOUETS
- ★ PAPETERIE
- ★ FIL À TRICOTER
- ★ APPAREILS PHOTO
- ★ MACHINES À ÉCRIRE

- ★ ARTICLES DE SPORT
- ★ ET PLUS ENCORE!

DANS NOS RESTAURANTS
LIBRE-SERVICE

- Le samedi 29 août, prenez votre petit déjeuner à la Baie! Jusqu'à 10h30, régalez-vous de deux oeufs, de bacon ou de saucisses, d'un croissant et d'un thé ou d'un café pour la modique somme de 2,49\$!
- Sur présentation de votre carte Aubaines-mystère et à l'achat de n'importe quel dessert à prix ordinaire, vous recevrez un thé, un café ou une boisson gazeuse format courant gratis! Le vendredi 28 août et le samedi 29 août seulement.

*Voyez en magasin la liste complète des exceptions.

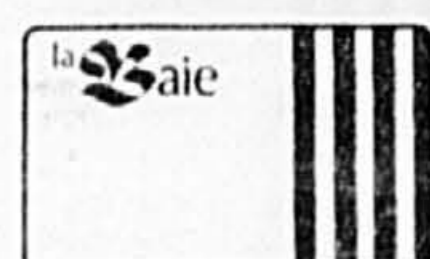


**PLUS
30 %**

DE RABAIS
MONTRES, HORLOGES,
BIJOUX FINS ET BIJOUX EN
OR OU EN ARGENT.

**PLUS
30 %**

DE RABAIS ADDITIONNEL
TOUTES LES TENUES POUR
FEMME, HOMME ET ENFANT,
À PRIX DÉJÀ RÉDUITS.



Compagnie de la Baie d'Hudson

ON PEUT PAS DEMANDER MIEUX!

LA BAIE

N'OUBLIEZ PAS! VOUS POUVEZ AUSSI UTILISER VOTRE CARTE AUBAINES-MYSTÈRE À L'ENTREPÔT DE MEUBLES DE LA BAIE, AU 4908, RUE JEAN-TALON OUEST!